



Projet GOCO₂

Réunion publique thématique « agriculture »

Verbatim

Montrevault-sur-Evre - Saint-Pierre-Montlimart – Espace Vallon d'or - Meldacus

Mercredi 5 novembre 2025 de 18h00 à 20h00

Participant·es : 36 personnes en présentiel et 8 en ligne



[La présentation est disponible en ligne : concertation.goco2.fr](http://concertation.goco2.fr)



Intervenants

- **Philippe AUBERT**, Chargé de développement gaz renouvelable, NaTran
- **Laurent MUZART**, Responsable développement projet GOCO₂, NaTran
- **Christophe TASTARD**, Directeur de projet H₂ et CO₂, NaTran
- **Jean-François BRICAUD**, Directeur décarbonation & développements industriels, Heidelberg Materials France
- **Axel GAYRAUD**, Conseiller aménagement et urbanisme
- **Frédéric ROBERT**, Président de l'antenne de Segré, Chambre d'agriculture

Garante et garants de la Commission nationale du débat public (CNDP)

- **Catherine TREBAOL**

Animateur-modérateur

- **Simon BLEAU**



Introduction

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Mesdames et Messieurs, bonsoir. On va commencer. Je vous invite à prendre place. Étant donné que nous ne sommes pas très nombreux, n'hésitez pas à utiliser plutôt les premiers rangs. Je vous invite à prendre place. Bienvenue ce soir pour cette réunion publique de la concertation préalable sur le projet Grand Ouest CO₂. Je suis Simon BLEAU, en charge de l'animation et de la modération de la rencontre de ce soir.

Je précise en introduction également que cette réunion se tient en salle ici à Montrevault, mais également qu'elle est retransmise en ligne via Zoom, pour permettre à des participants plus éloignés de nous suivre. Nous avons une petite dizaine de participants à distance également qui nous suivent. Bonsoir également aux personnes qui sont à distance. Il y a une trentaine de personnes en salle.

En premier lieu, merci Monsieur le Maire, de nous accueillir ce soir, dans cette belle salle. Je vous passe le micro pour un mot d'accueil.

Christophe DOUGE, Maire de Montrevault-sur-Evre

Merci. Bonsoir à toutes et tous, même si vous n'êtes pas très nombreux ce soir. Christophe DOUGE, maire de Montrevault-sur-Èvre. Dans le cadre du développement de ce projet, nous avons été sollicités pour mettre à disposition cette salle, comme dans d'autres communes notamment des Mauges concernées par ce projet. Comme nous sommes également attachés au débat public, il s'agit que les uns et les autres puissent exprimer leur avis, leurs questionnements, également sous couvert de la Commission nationale du débat public. J'espère que les échanges seront fructueux, que toutes les questions seront posées et que nous en saurons plus sur ce vaste projet. Merci.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, Monsieur le Maire pour votre accueil. La réunion est également retransmise en ligne, en direct. Cela signifie qu'il y a une caméra en fond de salle qui permet aux participants à distance de nous suivre. Au fur et à mesure de la soirée, je vous inviterai si vous souhaitez vous exprimer à parler dans le micro. C'est important pour que l'on s'entende bien ici évidemment, mais aussi pour que les personnes à distance nous entendent bien.

Le déroulé de la rencontre de ce soir : il s'agit d'une nouvelle rencontre de la concertation préalable sur le projet GOCO₂, Grand Ouest CO₂. Je dis « nouvelle rencontre » parce que je crois que c'est la 6^e réunion publique que nous organisons sur ce projet. Elle a pour particularité d'être la première rencontre qui porte sur les canalisations du projet. Ce soir, on a voulu parler du sujet des canalisations et de l'agriculture : comment un projet de canalisations se construit-il ? Peut-il se construire avec l'agriculture ? Ce sera le sujet de la seconde moitié de la réunion. Mais avant cela, les maîtres d'ouvrage de GOCO₂ vont prendre le temps de vous rappeler le projet d'ensemble Grand Ouest CO₂, pourquoi finalement on a besoin de créer ces canalisations ?

Vous avez ici le déroulé de la soirée : d'abord le projet et la concertation préalable, un premier temps d'échange et ensuite, on s'intéressera au thème de la soirée sur les canalisations et l'agriculture.



Pour vous parler de ces différents sujets, les maîtres d'ouvrage de GOCO₂ sont présents ce soir, pas tous, mais en tout cas deux d'entre eux. À commencer par l'équipe NaTran, dont l'ancien nom est GRTGaz, qui est représenté ce soir par Christophe TASTARD, directeur de projet hydrogène et dioxyde de carbone. Il y a également dans la salle Laurent MUZART, responsable du développement des projets CO₂ et Philippe AUBERT, chargé de développement Gaz renouvelables. Il y a également Jean-François BRICAUD, juste à ma gauche, qui est directeur décarbonation et développement industriel d'Heidelberg Materials, qui est l'exploitant de la cimenterie d'Airvault dans les Deux-Sèvres, un peu au sud d'ici, qui est l'un des initiateurs du projet GOCO₂.

Cette réunion, comme le disait Monsieur le Maire, se tient sous l'égide de la Commission nationale du débat public qui a désigné une garante et deux garants. Madame TREBAOL, vous êtes garante et vous représentez le collectif de garants qui accompagne cette concertation préalable, ce soir. Nous aurons aussi l'occasion d'entendre un petit peu plus tard des représentants de la Chambre d'agriculture, Frédéric ROBERT, président de l'antenne de Segré, et puis Axel GAYRAUD, conseiller aménagement et urbanisme de la Chambre d'agriculture.

Les projet GOCO₂ et de la concertation préalable

Voilà un peu le contexte de la réunion de ce soir. Pour commencer, Jean-François BRICAUD va vous expliquer brièvement le projet GOCO₂ et puis Christophe TASTARD reviendra un peu sur le sujet également des canalisations qui nous intéresse ce soir. Nous aurons ensuite un premier temps d'échange pour discuter de ces sujets avant de nous intéresser au thème de l'agriculture, spécifiquement.

Jean-François BRICAUD, Heidelberg Materials France

Bonsoir à tous et à toutes, merci d'être venus pour la présentation de ce beau projet, de ce projet ambitieux de décarbonation du Grand Ouest de la France. Je vais parcourir différentes diapositives qui ont pour objet de vous présenter les grandes lignes de GOCO₂ et les différentes sous-parties de ce dernier.

En préambule, la thématique tourne autour des émissions de CO₂ et de deux secteurs d'activité importants qui sont à la source et à la genèse de ce projet : les secteurs du ciment et de la chaux, que je représente aujourd'hui. Comme le présentait au préalable Simon, je suis directeur de la décarbonation et du développement industriel pour Heidelberg Materials, dont l'ancien nom courant était Ciments Calcia à l'époque, pour les gens qui connaissent notre activité dans le Grand Ouest. Au niveau mondial, c'est un groupe allemand et qui est leader mondial dans les matériaux de construction. Pour la partie ciment, vous retrouverez sur cette diapositive sur la partie bleue, c'est-à-dire la partie génie civil-construction, les grandes thématiques dans lesquelles on va retrouver le ciment qui est le liant hydraulique qui apporte toutes les propriétés ensuite au béton, un produit commun que tout un chacun connaît bien. Ensuite, sur la partie en vert, je vais passer un petit peu plus de temps sur la partie chaux, qui est le deuxième secteur concerné par ce projet. Dans le cas présent, on parle du secteur de la chaux et vous pouvez en voir toutes les applications. Certaines sont communes pour un bon nombre d'acteurs présents parmi nous ce soir, qui est autour de l'agriculture, mais on va retrouver également les domaines de la métallurgie, dans la verrerie, du traitement d'eau potable. On est sur deux secteurs : le secteur du ciment et de la

chaux, qui sont des produits communs que vous retrouvez dans votre quotidien un peu partout autour de vous.

Le pourquoi de GOCO₂? 18 %, un chiffre à retenir que vous connaissez sans doute : 18 %, ce sont les émissions de gaz à effet de serre issus de l'industrie française. Sur ces 18 %, le secteur de la chaux et le secteur du ciment représentent une part non négligeable puisqu'en 2023, le président Macron avait lancé une ambition de réunir les 50 sites les plus émissifs de gaz à effet de serre. Sur les 50, vous en avez plus de la moitié qui sont soit des cimenteries, soit des unités de production de chaux. On est vraiment au cœur même de la décarbonation pour ces deux secteurs d'activité.

Un ratio important : lorsque vous produisez une tonne de chaux, vous émettez une tonne de CO₂ et lorsque vous produisez une tonne de ciment, vous émettez 600 kilos de CO₂. Le ciment et la chaux présentent une particularité dans la genèse de ces émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de gaz à effet de serre sont généralement issues du monde de l'énergie. Et là, dans le portefeuille de nos émissions de CO₂, vous pourrez noter qu'il y a une différenciation marquante : c'est-à-dire que vous avez une minorité des émissions de gaz à effet de serre issues de nos activités qui sont issues de l'énergie. C'est ce que vous voyez sur la partie gauche, la notion d'un tiers, la partie CO₂, fossile et biogénique. Ce sont vraiment les émissions de gaz à effet de serre issues de l'énergie nécessaire à la montée en température de nos process. Ensuite, le point particulier de nos activités, c'est que deux tiers de nos émissions de gaz à effet de serre sont liées à la matière première principale de nos activités : le calcaire. Le calcaire pour la chaux est la matière première principale, pour le ciment également. Mais on vient également y rajouter des silico-alumineux de façon à produire le ciment.

Ce que l'on vient rechercher dans ces deux secteurs d'activité, c'est la chaux. Pour obtenir la chaux, on vient monter en température le calcaire, qui est le CaCO₃. Cette montée en température va faire de sorte que le CaO et le CO₂ vont se dissoigner. Par voie de fait, on émet du CO₂ par le fait de monter en température du calcaire. On se retrouve devant des conditions d'émission de CO₂ qui représentent deux tiers de notre portefeuille d'émission de CO₂, qu'on appellerait du CO₂ incompressible, puisque le seul moyen ensuite de les éviter, c'est de ne pas utiliser le calcaire. Je vous ai évoqué précédemment que le calcaire est la matière première principale de la production de ciment et de chaux.

Nos deux secteurs d'activité ont engagé depuis plusieurs années une politique de décarbonation très ambitieuse. Pour vous situer, pour le groupe Heidelberg Materials, on a lancé depuis 2019 un programme d'investissement qui est à hauteur de 650 millions d'euros en France, et plus particulièrement sur le site d'Airvault de 350 millions d'euros. Cet investissement porte sur ce que l'on appelle les premiers leviers de la décarbonation. C'est ce que vous voyez sur cette première partie, où on vient agir sur la part du CO₂ d'origine énergie, que je vous ai évoqué au préalable, c'est-à-dire le tiers. L'objet va être de trois ordres. Un premier point classique à tout citoyen, c'est-à-dire l'efficacité énergétique de nos process, d'obtenir ce qui se fait de mieux en cette partie. Le deuxième point, c'est l'utilisation de combustibles alternatifs. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, je vous donne l'exemple d'Airvault, mais c'est également le cas sur le site de Saint-Pierre-la-Cour - qui est le site de Lafarge - où on vient substituer la part de combustibles fossiles, charbon, coke de pétrole précisément par des combustibles alternatifs issus généralement de l'économie circulaire, que l'on appelle des combustibles solides de récupération, qui sont des déchets de différentes activités industrielles présentes généralement dans un rayon de 200 kilomètres autour de nos

cimenteries. Troisième point : l'évolution du ciment en tant que tel. Puisque le ciment à la base, c'est ce que l'on appelle du clinker et du gypse. Le clinker est la roche artificielle qui est issue de notre procédé, qui est la montée en température du calcaire, avec des ajouts de silico-alumineux et à minima du clinker et du gypse, vous obtenez du ciment. On est venus à ajouter différents composants, mais vous pouvez noter depuis quelques années une évolution de cette notion de ciment moins carbonée. Cela veut dire que l'on vient développer des ciments où la teneur en clinker - qui est le principe actif du ciment - est réduite par l'ajout d'autres composants. Cela peut être initialement du calcaire, mais on y retrouve également du laitier de hauts-fourneaux issus de la sidérurgie. On va y retrouver également des cendres volantes et de façon plus récente la notion d'argile calcinée.

Je garde mon fil conducteur sur le site d'Airvault, c'est 350 millions d'euros pour cette partie. Les deux lignes de production actuelles présentes depuis les années 60 vont être arrêtées fin 2025 puisque depuis l'été 2022, nous sommes en phase de construction d'une toute nouvelle ligne de production qui délivrera ses premières tonnes début 2026. Pour vous situer, avec cette nouvelle ligne, la part de combustibles fossiles disparaît complètement. Demain, le mix énergétique d'Airvault, c'est 90 % de combustibles solides de récupération et 10 % de gaz.

Ensuite, c'est une réduction de 17 % de l'empreinte énergétique de la production de clinker. Une fois Airvault 2025, qui démarra début 2026, mise en service, on a actionné les premiers leviers de la décarbonation qui vont nous permettre de réduire de 30 % l'empreinte en termes d'émissions de gaz à effet de serre du site. Il nous reste donc les deux tiers qui ne sont pas abattus, d'où l'objet de GOCO₂.

L'objet pour nous au travers de GOCO₂, c'est de pouvoir cette fois-ci venir utiliser ce que l'on appelle la technologie de dernier recours, qui est la technologie de captage du CO₂.

Juste un point sur la partie des technologies de captage du CO₂, un point important à bien garder en tête, c'est à quoi cela correspond ? On le voit à travers la diapositive que vous voyez. Sur le site, pour nous, la première étape va être de capter le CO₂. À quoi cela correspond ? C'est que sur le flux gazeux, aujourd'hui lorsqu'on produit du ciment - et plus précisément dans le cas présent du clinker, on vient émettre du CO₂ et d'autres polluants au niveau de notre cheminée. L'objectif est de séparer du flux gazeux la molécule de CO₂ des autres composants qui peuvent être de l'eau, de l'azote, des oxydes de soufre ou des oxydes d'azote. Ensuite, ce CO₂ qui sera séparé de façon gazeuse, puis de façon liquide, va être recompressé pour atteindre de nouveau la phase gazeuse, afin d'être introduit dans le carboduc porté par les équipes de NaTran, que Christophe développera en suivant. Je viens de vous parler de la notion de capture, la partie basse. Et ensuite, vous avez la partie quatre en jaune pour le site d'Airvault. Vous avez la même chose pour le site de Lhoist, situé en Mayenne, à Neau, puis le site de Lafarge à Saint-Pierre-la-Cour où là, vous avez les deux tracés distincts et qui se rejoignent au point deux, pour ensuite que l'ensemble de ce CO₂ gazeux rejoigne aux points trois et quatre le terminal méthanier d'Elenzy situé à Montoir-en-Bretagne.

Ce CO₂ qui arrivera sous forme gazeuse sur ce terminal va être cette fois-ci stocké par le terminal sous forme liquide. La fonction d'Elenzy va être de stocker le CO₂ et ensuite de charger des bateaux dédiés au transport du CO₂ pour rejoindre à ce stade des zones de stockage de CO₂ situées aujourd'hui, où les endroits sont les plus matures en Europe : en mer du Nord.



La molécule de CO₂, séparée de nos effluents gazeux sur le site d'Airvault, va être transférée par un carboduc. Ce sera la même chose pour la molécule de CO₂ issue de la production de chaux à Neau pour les équipes de Lhoist. La même chose pour les équipes de Lafarge sur Saint-Pierre-la-Cour, pour ensuite arriver chez Elenzy, qui liquéfie de façon à stocker temporairement ce CO₂, puis charge les bateaux. Ces derniers se dirigent alors en mer du Nord vers les stockages les plus développés et les plus matures à ce stade. Ils sont situés essentiellement autour de la Norvège, mais vous en avez en développement le long des Pays-Bas, vu Royaume-Uni et vous avez des ambitions également au large du Danemark.

Toujours sur cette thématique de stockage et d'utilisation du CO₂ qui est un point très important, on a une part de CO₂ qui peut être utilisée dans le cas de production d'électro-carburants. Je vais faire une petite pause sur cette partie-là. Nos émissions de CO₂, une majorité doit partir en enfouissement d'un point de vue réglementaire, de façon à assurer un stockage permanent de ces dernières. Cependant, il y a une fraction de CO₂ qui est issue de la combustion de combustibles d'origine biomasse, qui peut être utilisée comme matière première pour produire des électro carburants. Qu'est-ce que sont ces électro carburants ? Ce sont les carburants de demain pour le secteur de l'aviation et le secteur maritime. Ce sont des exemples, mais ils ne sont pas pris au hasard aujourd'hui puisque sur la zone de Montoir-en-Bretagne, vous avez deux projets qui s'appellent Take Kair, porté par les équipes d'Hynamics, dont l'objet est de développer des carburants pour le monde de l'aviation. Puis vous avez un autre projet qui s'appelle Green Coast, qui est porté par les équipes de Lhyfe et d'Elyse dont l'objectif est de développer du carburant pour le transport maritime.

Pour résumer, le CO₂ issu des différentes installations, vous pourriez avoir 80 % qui part en mer du Nord et vous avez 20 % qui pourrait rester dans la zone de Saint-Nazaire, pour être utilisés pour ces deux projets.

Sur la partie stockage de CO₂, c'est une diapositive assez rapide pour vous situer qu'il y a une notion de maturité sur cette thématique. On utilise régulièrement l'exemple du site norvégien de Sleipner qui depuis 1996, enfouit chaque année plusieurs milliers de tonnes de CO₂. Puisque depuis 1996, environ 20 millions de tonnes de CO₂ ont été stockées de façon permanente en mer, à environ 800 mètres de profondeur. Il faut garder en tête également que depuis 2025, vous avez un second lieu d'injection de CO₂ qui est opérationnel, toujours le long de la Norvège, qui s'appelle Northern Light. En français, c'est « aurore boréale. » Les premières molécules de CO₂ qui sont injectées dans ce puits sont issues d'une cimenterie qui fait partie du groupe d'Heidelberg Materials, qui est situé à Brevik en Norvège.

L'autre point à retenir, c'est que d'ici 2030, il y a une ambition de 50 millions de tonnes par an de capacité de stockage qui soit développée.

GOCO₂ en chiffres : ce sont 2,2 millions de tonnes de CO₂ évitées annuellement. Cela représente les émissions observées autour de la métropole nantaise chaque année. Ensuite, pérenniser des outils industriels français et une filière française dans la notion de matériaux de construction et ensuite, permettre également - un point extrêmement important - l'émergence d'une économie régionale, puisque l'ambition au-delà des trois émetteurs aujourd'hui poussent le développement de ce projet, cela permet également à d'autres acteurs qui émettent moins de CO₂ demain de pouvoir se raccorder à ce réseau, et également à des acteurs industriels qui ne sont pas présents



aujourd'hui dans le territoire d'y voir une opportunité de venir développer leur activité qui est source d'émission de CO₂ et de CO₂ dit non abattable. C'est de se dire « Dans le Grand Ouest de la France, il y a un réseau développé. C'est une zone privilégiée. » À l'instar de ce que l'on a pu observer autour des autoroutes où aujourd'hui, vous avez à l'embranchement de différents péages toute une économie qui s'est créée, de façon à pouvoir achemnier leurs produits assez rapidement.

Une notion de financement également, puisque ce beau projet a un coût. Le coût total de ce projet, qui comprend à la fois les investissements de captage sur les trois sites émetteurs, qui comprend également l'investissement relatif au transport, les 375 kilomètres de carboducs, les investissements relatifs au complément d'installation sur l'unité d'Elengy à Montoir, c'est 2,5 milliards d'euros, dont une partie bien évidemment est portée par des financements privés, qui sont les acteurs qui poussent ce projet. Une autre partie est portée par des soutiens de fonds publics dans lesquels vous retrouverez trois grands items. Le premier point correspond à des fonds européens. Ensuite, l'acronyme GPID – Grands Projets Industriels de Décarbonation -. C'est un fonds développé cette année par le gouvernement français pour accompagner les grands projets de décarbonation français. GOCO₂ s'inscrit parfaitement dans ces ambitions. Voici le modèle qui permettra le développement de ce projet.

En termes de calendrier, aujourd'hui en 2025, vous pouvez noter sur la partie gauche que nous sommes dans cette phase de concertation qui a débuté le 29 septembre dernier et qui va durer jusqu'au 19 décembre prochain, dans lequel on parcourt un peu tout le Grand Ouest. En parallèle de cela, nous avons déjà amorcé différentes études qui seront complétées sur l'exercice 2025-2026. Vous pourrez noter que cette concertation préalable se termine le 19 décembre, mais sera suivie ensuite par ce que l'on appelle une concertation continue. La date importante à retenir, c'est 2028, puisque cette date correspond à ce que l'on appelle la prise de décision d'investissement sur chacun des acteurs. C'est là où on appuie sur le bouton, chaque acteur de GOCO₂, de façon coordonnée. Puisque vous vous doutez bien que je reste sur notre exemple de la cimenterie d'Airvault : on viendra engager nos investissements à condition que les équipes de NaTran et que le carboduc soient bien effectifs et également si pour les équipes d'Elengy, leur terminal est bien adapté à pouvoir recevoir du CO₂. Puisque capter du CO₂ et ne pas savoir quoi en faire, cela n'a pas d'utilité.

Ensuite, on rentrera dans une phase de construction qui va s'échelonner jusqu'à 2031, puis dans une phase de mise en service. On note un léger décalage puisque 2031, les ambitions de mise en service sont pour Heidelberg Materials et Lafarge. Ensuite, les équipes de Lhoist nous rejoindront à compter de 2033.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour cette présentation en quelques slides de GOCO₂. Vous vous êtes prêté à l'exercice de le faire assez vite, mais en tout cas sachez que pour approfondir ces différents éléments, je vois que certains d'entre vous l'avez déjà entre les mains, il y a tout un dossier de concertation qui a été constitué et qui vous permet de comprendre les différentes parties de GOCO₂, les différents sujets qui sont en jeu. Et puis également, je vous invite à consulter les comptes rendus, voire les enregistrements vidéo des précédentes rencontres que l'on a pu faire dans le cadre de cette concertation, où on a pu traiter notamment à Airvault des opérations qui étaient menées par Heidelberg Materials.



Je vais passer la parole maintenant à Madame TREBAOL pour nous dire quelques mots au nom de la Commission nationale du débat public.

Catherine TREBAOL, CNDP

Bonjour. Je fais partie en fait d'une équipe de 250 garants en France qui sont missionnés par la Commission nationale du débat public. C'est une autorité indépendante de l'État, indépendante de tout pouvoir, qu'il soit privé ou public. Nous sommes là pour garantir la participation du public, la transparence effectivement du projet vis-à-vis du public, la capacité du public à se saisir des informations qui vous sont données pendant les réunions, postérieurement aux réunions, en intervenant effectivement sur le site. Vous avez un site GOCO₂ concertation. En formulant des cahiers d'acteurs localement, en montrant les exigences que vous pourriez avoir pour votre territoire, que vous soyez une association ou un pouvoir local. Nous sommes toujours missionnés pour des projets qui ont un impact sur l'environnement, dont le montant est suffisamment important. Ceci a été institué par l'Europe et la France a pris le pli. La CNDP existe depuis 1996. Nous avons participé avec les maîtres d'ouvrage, mais indépendamment, à la définition des modalités de concertation.

Nous vous remercions d'être présents ce soir. On est à votre disposition pendant les réunions et ensuite. Nous avons une adresse mail, où vous pouvez nous joindre. On sera là également par l'écoute des propos attentifs que vous aurez par écrit ou oralement, pour retracer tout ce qui s'est dit dans ce débat, en faisant un bilan que nous commencerons le 19 décembre et que nous remettrons le 19 janvier à la CNDP et aux maîtres d'ouvrage. Nous serons là également pendant la concertation continue, puisque le projet se façonne au fur et à mesure, se façonne avec l'industrie qui avance, mais avec aussi le public qui a des questionnements. Le maître d'ouvrage est tenu de répondre. Pas forcément immédiatement, mais il est tenu en tout cas de répondre aux questions que vous pouvez vous poser. Merci beaucoup.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, Madame TREBAOL.

Avant d'ouvrir un premier temps d'échange, je vais passer la parole à Christophe TASTARD, pour qu'il nous présente ce que sont les canalisations en projet dans le cadre de GOCO₂.

Christophe TASTARD, NaTran

Merci beaucoup. Je suis directeur technique de la partie canalisation pour le projet GOCO₂. Sur la carte, vous pouvez voir là où nous en sommes au niveau des études. Ce sont des zones d'études. Il y a deux parties un peu différentes. Il y a des zones où le trait est fin, c'est ce que l'on appelle les fuseaux, ce sont les extrémités. Pourquoi ? C'est parce qu'on a des points de départ : les usines, la cimenterie d'Heidelberg Materials, la cimenterie Lafarge et l'usine de chaux de Lhoist. On est sûrs de devoir aller de Lhoist à Lafarge, donc on ne va pas passer trop au nord ou trop au sud. En général, pour avoir le moindre impact, on essaye d'aller au plus droit possible et on se détourne en fonction des enjeux. On est à l'échelle fuseau sur ce tronçon. Pareil au niveau du bas, on est à peu près sûrs de vouloir rejoindre, on va dire, le nord-ouest. On a un point de passage vers la plaine, donc on est déjà à l'échelle fuseau. Et pareil sur la partie Montoir Nozay, parce qu'on a une canalisation gaz. On essaie de passer en parallélisme pour minimiser les impacts. C'est pour cela qu'on est à l'échelle d'un fuseau de quatre kilomètres. Puis on a une zone d'étude, au centre, qui est beaucoup plus large.

On vient vous voir très tôt. L'étude va durer deux ans, à peu près jusqu'à fin 2027 pour la prise de décision en 2028. On aura une concertation continue avec le monde agricole, les associations environnementales, les élus, et un peu tout le monde. C'est la première brique, c'est le premier pas que l'on vient faire avec cette concertation préalable. On a encore pas mal on va dire de choses à regarder avec vous.

Cette slide vous présente le processus que l'on a. Vous avez tout à gauche l'aire d'études du point A au point B, donc en gros trois régions, cinq départements. Comment on fait pour avoir un tracé qui fait juste quelques mètres ? On est en 2025, on est un petit peu entre l'aire d'étude et ce que l'on appelle le fuseau d'étude de quatre kilomètres que je vous ai montré, fuseau d'étude aux extrémités et zones d'étude plus large au milieu. On vient vous voir puisque pour aller en 2025 de cette aire d'étude et pour arriver fin 2027 à un tracé de moindre impact, on a plusieurs étapes, avec un process itératif. On a un processus où l'on rentre tous les enjeux humains de sécurité, les enjeux environnementaux, les enjeux agricoles, les enjeux patrimoniaux, le milieu physique, les différents usages. Ce sont ces différents enjeux que l'on va rentrer dans notre processus pour petit à petit, affiner le tir. On va passer d'une aire d'étude, comme je vous disais, de trois régions, cinq départements à un fuseau d'étude qui fait quatre kilomètres. Pour ce faire, on va regarder tous les enjeux que l'on peut avoir, que je vous ai cités. Puis, au sein de ces fuseaux d'étude, on va définir plusieurs couloirs d'environ 500 mètres. On va peser les avantages et les inconvénients pour trouver ensuite ce couloir de moindre impact. Au sein de ce dernier, on va définir plusieurs tracés et on va sélectionner le tracé de moindre impact. On a deux ans pour faire cela. Comment on va faire ? On a déjà pas mal de données. On a fait des études assez poussées, que l'on appelle étude de faisabilité. On a déjà des données, on a des concertations avec les collectivités : on a déjà commencé, on va continuer pendant les deux ans, il n'y aura pas d'effet tunnel. Il en est de même avec la profession agricole. La Chambre d'agriculture viendra témoigner et présenter ce que l'on fait. Depuis avril 2025 et même avant, on est en contact avec eux, on va continuer. Pareil pour les assos environnementales. On a cette concertation continue, après cette première brique de concertation préalable qui se finit fin décembre, qui va durer jusqu'à fin 2027. Ensuite, il y aura potentiellement une décision d'investissement. C'est après cette décision qu'il y aura le traitement administratif, puisque c'est ce tracé de moindre impact qui devra être validé par l'administration. Il y a un cadre très strict pour cela. Ils vont nous demander d'avoir une étude d'impact, une étude de danger. C'est l'administration qui cale tout cela. C'est une fois que l'on sera en traitement administratif que l'on aura une enquête publique.

On est vraiment très en amont. C'est pour cela que tout n'est pas ficelé, tout n'est pas construit. On a besoin de ces retours. Plus tôt on les a, pour les entrer dans notre processus, moins on fait d'itérations après.

Sur la carte, on voit la zone d'étude. On est typiquement dans une zone d'étude assez large. Pourquoi ? Parce qu'on est encore en train d'étudier les différents enjeux et notamment l'enjeu autour de la Loire. La traversée de la Loire est l'un des enjeux majeurs que l'on est en train de regarder. Ces enjeux vont pouvoir induire potentiellement un tracé qui sera plus à l'ouest ou plus à l'est.

Le carboduc, comme on l'a appelé, on peut presque le découper en deux. On a une partie qui sera sous le sol, où on aura un impact pendant la phase chantier, puisque c'est vraiment on va dire à ciel ouvert. Cette partie est enterrée un mètre à minima. On a des canalisations qui vont faire entre 200 et 800 millimètres. C'est un peu ce que

vous avez déjà en gaz naturel qui traverse la campagne. Philippe vous présentera pour NaTran ce que l'on a autour de vous, sur la plaque, entre réseau méthane (biométhane et gaz naturel). Les canalisations sont sous le sol, à minimum un mètre. Et puis en surface, on a des organes de sécurité, notamment les postes de sectionnement pour, en cas de sécurité, maintenance, pouvoir isoler des tronçons. C'est la réglementation aussi qui nous l'impose. Et puis on a d'autres organes en surface, mais plutôt sur sites industriels, avec des postes d'injection de gaz ou de soutirage côté Elengy.

Mais globalement, la majorité du carboduc est sous le sol. Une fois que l'on est passé, après travaux, le sol revient à l'état naturel. On a une emprise avec des contraintes quand même en surface (pour ces postes de sectionnement) qui, au global, devrait être de quelques hectares. Par rapport à l'ampleur du projet, c'est assez petit, mais il y en a quand même en surface.

Vous avez quelques photos qui illustrent un peu ce que l'on peut faire. Au tout départ, il y a un état des lieux. Je vous ai parlé de l'étude, on va aller jusqu'au bout du tracé. C'est une fois qu'on a défini ce tracé que l'on va commencer à aller voir au niveau parcellaire ce qu'il va se passer.

Au niveau parcellaire, on rencontre bien évidemment chaque exploitant, chaque propriétaire et on définit un petit peu les conditions de travaux. Ici par exemple, vous pouvez voir, il y a un état des lieux, un peu comme un appartement. On fait un état des lieux entrant : de quoi on parle au niveau des arbres, du sol, des cultures. C'est la première étape. Ensuite, il y a un aménagement de la piste de travail puisqu'on a besoin, pour faire passer les canalisations, les différents camions, les différents outils de chantier, d'une certaine surface préparée.

Une fois que l'on a préparé ce que l'on appelle la piste de travail, une fois qu'on a enlevé la première couche, on fait venir les tuyaux qu'on met le long du parcours, à côté de là où on voudra les installer. C'est ce que l'on voit, on appelle ça le bardage. Une fois qu'on a installé les canalisations, il y a des soudures qui sont réalisées, sur place. On n'a pas encore ouvert la tranchée, on soude, on a des techniques pour vérifier les soudures, on a une préparation du tube encore derrière. Le chantier se passe ainsi. Une fois qu'on a soudé, qu'on est prêts à mettre le tuyau dans le sol, qu'est-ce qu'on fait ? On ouvre la tranchée. Vous voyez, la canalisation est prête, elle a été soudée, elle est préparée. On creuse à peu près à un ou deux mètres. Pour creuser, on va séparer les terres. Avec la Chambre d'agriculture, il y a tout un protocole, il y a un nombre de couches qui est défini. Globalement, on sépare la première couche, la terre végétale, des déblais de tranchées. On est à minimum un mètre au-dessus de la génératrice de la canalisation. Cela peut demander une fouille de 2 mètres, pour les parties les plus grosses des canalisations. On vient ensuite déposer - avec des outils qui s'appellent des side boom - la canalisation dans la tranchée. Voici une photo. Les side boom déposent les tubes soudés, qui ont été testés. On a des tests de soudure, on a des épreuves dans la tranchée. J'ai envie de dire que c'est photos représente la partie de traversée en linéaire, où on n'a pas de points spéciaux. Après, on a des endroits que l'on appelle des points spéciaux, des traversées de route, des traversées de rivières. On ne va pas les faire à ciel ouvert, on va pouvoir par exemple passer dessous. Et là du coup, il faut que l'on utilise des techniques comme les forages dirigés. On est capables de partir et de trouver un angle pour arriver de l'autre côté, par exemple en-dessous d'une rivière. Tout ceci est normé au niveau de l'administration, des DDT. Il y a des conditions bien particulières que l'on définit à l'avance et que l'on respecte. Et puis on peut avoir

différentes techniques, on peut avoir aussi des micro-tunneliers pour passer par exemple en dessous de la Loire, pour passer ces points spéciaux.

Une fois que l'on a posé cette tranchée, on remet dans le bon sens les terres, bien évidemment. À l'issue des travaux, cela donne à peu près ceci. Cela veut dire que le sol revient à son usage initial. Ce qu'il reste souvent, c'est ce chapeau jaune. Vous pouvez venir le voir. Il a deux fonctions, pour matérialiser la canalisation, et il y a un petit habitat pour insectes. Ce que l'on voit, c'est ce chapeau jaune. On a aussi des organes en surface, environ tous les quinze kilomètres. Ce sont de petites surfaces par rapport aux grands linéaires que l'on va avoir, mais on en a. Par exemple, un poste de sectionnement, ça ressemble à ça. C'est un endroit clôturé avec des canalisations souvent peintes en vert. Vous pouvez en voir, ici c'est pour le gaz naturel. Vous en avez forcément, pas très loin de chez vous.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces explications.

Temps d'échanges n°1

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Je vous propose, comme convenu, d'avoir un petit temps d'échange. Pour les personnes qui sont en salle, si vous souhaitez prendre la parole, levez la main et on viendra vous apporter un micro. Je vous inviterai également, si vous le voulez bien, à vous présenter et à dire si vous représentez une association, un syndicat agricole ou toute autre structure. Et puis pour les participants à distance, n'hésitez pas - et certains l'ont déjà fait - à poser vos questions à l'écrit.

Je me tourne d'abord vers les participants en salle. Est-ce que ces présentations de GOCO₂ et de la canalisation suscitent des réactions, des questions ? Pour l'instant, non. Je vais relayer les questions qui nous sont arrivées en ligne.

Intervention 1:

Quelle est la largeur du couloir de moindre impact et la largeur du tracé de moindre impact ?

Christophe TASTARD, NaTran

Une fois que l'on arrive au tracé, c'est centré sur la canalisation. Je ne sais pas si c'est la question. Effectivement, une fois qu'on a déposé la canalisation, il y a le chapeau jaune. On a une bande de servitude, ce que l'on appelle la bande forte. Autour de la canalisation, on a une bande. Dans notre cas, cela peut aller jusqu'à 14 mètres avec les tailles de canalisations GOCO₂. Dans cette bande il y a des obligations. La culture peut reprendre, les façons culturales sont acceptées jusqu'à 80 cm. Il y a un certain type d'arbres que l'on peut mettre. Il y a un listing de 300 espèces. Mais du coup, on ne peut pas tout faire par-dessus cette bande (pas de construction par exemple). Et puis on a la piste de travail qui est un peu plus grande, qui revient aussi à l'usage initial après, qui peut faire jusqu'à 25 mètres dans le cas de GOCO₂.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

La question portait aussi sur la largeur du couloir de moindre impact. Mais je crois que vous l'aviez dit, c'était quelques centaines de mètres, c'est cela ?

Christophe TASTARD, NaTran

Si c'est pour la partie environnementale, les études sont faites sur 50 ou 100 mètres pour les études autour, mais cela s'affine petit à petit. Pour la partie environnementale, on a fait des études et on est en pré-diagnostic environnemental. C'est beaucoup plus large que 50 ou 100 mètres. Mais effectivement, pour les inventaires - si c'est la question -, c'est cet ordre de grandeur.

Intervention 2:

On a des questions qui sont relatives aux postes : est-ce qu'ils sont gérés en zéro phyto ? Quelle est la distance entre chaque poste ? Quelle est l'emprise à peu près nécessaire pour chaque poste ?

Christophe TASTARD, NaTran

Pour les postes, on est à peu près sur une emprise de quelques dizaines de mètres, on va dire 30 par 35 pour l'ordre de grandeur. On en a tous les quinze kilomètres pour les postes de sectionnement. On aura au niveau du Y, de l'interconnexion que l'on vous a montré, on aura une interconnexion qui sera un peu plus grande. On a calculé que l'on était autour de 2 ou 3 hectares au global, sur l'ensemble des emprises. Il y avait une autre question ?

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

La distance entre les postes.

Christophe TASTARD, NaTran

C'est 15 kilomètres. Pour l'instant, c'est la réglementation qui le définit.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Est-ce qu'ils sont zéro phyto?

Christophe TASTARD, NaTran

Effectivement, on a toute une politique biodiversité, zéro phyto qui est mise en place et on est sur de l'éco-conception. On a beaucoup de retours d'expérience ces dernières années sur gaz naturel, biométhane avec les postes de rebours que l'on a pu installer. Effectivement, cela fait partie du cahier des charges.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci. Est-ce qu'en salle, il y a des questions ? Madame, on va vous apporter un micro. Je vous en prie.

Intervention 3:

Bonsoir. J'aimerais savoir comment vous arrivez au chiffre de 375 kilomètres de canalisation, quand on voit la zone d'étude qui est si large ? Je suis assez curieuse de cette précision.

Christophe TASTARD, NaTran

La précision, c'est parce qu'en étude de faisabilité, on a fait des tirs qui restent de la faisabilité. On est arrivés sur des tracés qui faisaient entre 360 et 390 kilomètres. C'est l'ordre de grandeur à 25 kilomètres près, c'est tombé sur 375, cela pourrait être 370, 365, 380. Mais l'ordre de grandeur, c'est ça. On prend également en compte toutes les branches du Y.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur



Merci. Je relaie une question en ligne, également.

Intervention 4 :

Qu'est-ce qu'il se passe si une canalisation est défectueuse ou qu'elle éclate ?
Quelles sont les mesures qui sont prévues ?

Christophe TASTARD, NaTran

Pour les canalisations de transport de gaz, cela vaut pour le gaz naturel, le biométhane, l'hydrogène ou le CO₂, pour toute la partie sécurité, on travaille déjà dès la phase de conception. Pour les matériaux, on étudie l'épaisseur. On travaille aussi pour faire en sorte que s'il y a des travaux derrière, on puisse mettre des plaques ou des outils pour signaler que la canalisation est présente, on a les également les bornes jaunes au niveau de la surface. C'est la partie conception. On travaille aussi pour la partie exploitation : on a tout un plan de surveillance et de maintenance qui est défini très en amont pour pouvoir ausculter, j'ai envie de dire, la canalisation dans le temps et pour la suivre. On a des pistons que l'on passe à l'intérieur, réglementairement. Et puis si éventuellement, il se passe quelque chose parce qu'il y a une pelleteuse ou quelque chose qui se passe et qu'il y a une fuite, on a un PSI - Plan de Surveillance et d'Intervention - qui est validé par l'autorisation, par les préfectures, qui est vu avec le SDIS, les pompiers. Il y a des entraînements, un peu comme pour la partie incendie, pour s'assurer qu'on saura réagir. On voit avec l'administration toute cette partie très en amont pour pouvoir intervenir le cas échéant, s'il se passe quelque chose.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Je précise que l'on a déjà eu des questions sur le sujet de la sécurité des canalisations, sur ce qu'il se passe en cas de fuite. Une réunion supplémentaire a été ajoutée par rapport à ce que l'on avait initialement prévu le 9 décembre, sous la forme d'un webinaire avec notamment des spécialistes de l'INERIS, qui est l'organisme spécialisé des risques industriels en France, qui nous parlerons des études de risques de dangers autour des projets de canalisations.

Intervention 5 :

Un commentaire sur Internet de Vincent de Bretagne Vivante, qui nous demande sur le site internet de publier la liste des arbres qui sont autorisés sur la bande de servitude. Quels types d'arbres ? On le prend note, ce sera ajouté sur le site internet. Monsieur, on va vous apporter un micro.

Intervention 6 :

Bonsoir. Benjamin Memlaffont. Je suis habitant du faisceau, dans le secteur. La question est à la fois pour vous et également pour la garante du débat public. Vous présentez le dossier comme quelque chose qui va se faire. Évidemment, vous êtes dans votre rôle, je le comprends bien. Vous avez évoqué aussi des impacts sur l'environnement, bien entendu, qui sont avérés. C'est aussi l'objet un peu de ces concertations. Je voulais m'assurer que l'on était bien dans un état d'esprit où finalement, on ne part pas gagnant. Cela dépendra des résultats des études et conformément à ce qu'il y a dans le Code de l'environnement, de la conformité, du respect de la commission du débat public. Ces éléments-là étaient bien présents pour que l'on ait un regard d'ensemble sur la démarche et pas quelque chose qui soit déjà acté. Ma question un peu orientée, mais c'était pour remettre cela un petit peu dans les discussions.

Catherine TREBAOL, CNDP

Monsieur, vous avez entièrement raison de poser cette question. Cette concertation a lieu pour quoi ? Pour vérifier que ce projet est opportun ou pas. On est bien dans une concertation préalable. Si à l'issue de cette concertation, on se rend compte que le projet n'est pas opportun par la participation du public, par aussi éventuellement des difficultés techniques ou financières, le projet ne se ferait pas. Non seulement l'opportunité est vérifiée, mais vous avez aussi une proposition non pas d'un projet unique, mais d'un projet avec des alternatives. Vous n'avez peut-être pas encore vu les alternatives, ils vont vous les présenter. Mais c'est une obligation dans les débats publics, effectivement, que d'arriver en concertation. Ce n'est pas une enquête publique, c'est véritablement une consultation, une expression et un cheminement en commun.

Christophe TASTARD, NaTran

Je voulais juste préciser, c'est pareil pour la canalisation. Pour l'étude que l'on mène actuellement, il faut que l'on trouve le meilleur tracé. Mais cela ne veut pas dire que si on trouve le meilleur tracé, on va le faire. Ce qu'on veut, c'est faire un dossier complet. C'est bien au niveau de l'administration que l'on aura un processus d'étude du dossier d'autorisation de construire et d'exploiter. C'est bien l'administration - ce sera préfectoral - qui va valider le dossier ou pas. On a plein de réglementations, c'est une réglementation assez stricte, comme pour le gaz naturel. On doit faire un dossier conforme et c'est bien l'administration qui dira à la fin si sur ce territoire, il y a ce besoin et si c'est conforme. On aura une étude d'impact assez poussée à mener pour la partie environnementale, et une partie sécurité également. L'administration pourra juger par rapport à cela.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions.

Je vois qu'il n'y a pas d'autres questions en ligne. Monsieur MUZART ?

Laurent MUZART, NaTran

Un petit complément. Effectivement, le bilan de la concertation qui sera donné à la fin fait partie du dossier administratif. Tous les éléments sont là. Je me permets d'ajouter un petit complément sur la partie sécurité industrielle. Le CO₂ n'est pas un gaz inflammable. C'est un gaz qui va s'échapper dans l'atmosphère. Il sera comptabilisé comme un gaz à effet de serre, comme s'il était émis d'une fumée comme une autre. Le gaz n'est pas inflammable. En plus des mesures de sécurité que Christophe a énumérées, nos réseaux sont surveillés 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Dès qu'il y a un incident, nos équipes en centralisé détectent qu'il y a un incident et mobilisent les équipes d'exploitation qui sont réparties sur l'ensemble du territoire pour aller vérifier, mettre en sécurité avec justement les forces de police, via le PSI, pour sécuriser un petit peu plus sur le sujet.

Pour les distances, c'est environ cinq kilomètres d'Airvault à au milieu, 80 kilomètres entre le milieu et Montoir-d-Bretagne et environ une centaine de kilomètres entre le haut et Lhoist. Cela fait effectivement les 370 kilomètres.

Intervention 7 :

Bonjour. Valentin, je représente la Confédération paysanne du Maine-et-Loire. Deux choses. Pour que la consultation soit efficace, il faudrait une meilleure communication sur les réunions. Parce que si on n'est pas dans certains organismes, la réunion de ce soir, on n'en avait pas connaissance. J'en ai parlé à quelques habitants autour de chez moi : personne n'avait connaissance de cette



réunion. C'est une chose. Mon autre question est la suivante : est-ce que le coût carbone du projet a été évalué ? Parce que sur un chantier d'envergure comme ça, où le but de la manœuvre est de stocker du CO₂, il serait important de connaître le coût carbone en lui-même du projet.

Jean-François BRICAUD, Heidelberg Materials France

Il y a eu une première ébauche puisqu'effectivement, on se retrouve bien en amont de toutes les études qui viendront en suivant et qui arriveront jusqu'à des notions d'autorisation d'exploiter pour NaTran, mais également pour l'ensemble des acteurs de GOCO2. C'est le cas pour Elengy, pour Heidelberg, pour Lafarge et pour nous.

Aujourd'hui, concernant le cycle de vie complet, on n'a pas atteint à un stade de maturité pour vous apporter une réponse détaillée sur ce point. La chaîne de valeur est gigantesque. Vous l'avez noté, la molécule part d'un site émetteur pour aller jusqu'en Mer du Nord. Par contre sur cette chaîne de valeur, au-delà de la phase chantier, etc., on a regardé le volet entre la molécule de CO₂ initialement émise sur le site, combien on perdait de molécules de CO₂ jusqu'à l'enfouissement de ce même CO₂. Je prends l'exemple, que ce soit pour Lafarge ou pour Heidelberg, sur nos sites cimentiers, sur 100 tonnes de CO₂ émises, vous en avez 95 qui vont être captées. Il y en a 5 qui vont rester dans l'atmosphère. Ensuite, sur tout le reste de la chaîne de valeur, le 95 va passer à 93. C'est-à-dire qu'on a le transport, vous avez la partie terminale, vous avez la partie transport de bateaux où on peut avoir des phases de liquide à gazeux qui interviennent et ensuite, on a la phase finale d'injection. C'est dans le côté opérationnel, qui sera toujours en permanent. Vous avez à peu près 7 tonnes, soit 7 % du CO₂, qui restera dans l'atmosphère au regard des 100 %, si on ne fait pas ce projet.

C'est le juste équilibre entre les deux, se présenter devant vous aujourd'hui et de vous présenter notre projet le plus en amont possible. Cela vous permet d'avoir une information de ce projet dès à présent, puisque la mise en service aujourd'hui ambitionnée est en 2031, on est en 2025. On est beaucoup plus en amont que pour d'autres thématiques.

Ensuite, dans le prolongement de nos études, une fois bien affinée cette partie-là, cette notion que vous posez qui est tout à fait pertinente, on devra y répondre au-delà du cadre de la CNDP, mais également par rapport à l'aspect administratif de nos propres dossiers. On regardera le volet construction, etc.

Christophe TASTARD, NaTran

Ce bilan prend en compte les différentes phases de vie également, le poids de l'acier, comment il a été produit, les travaux, l'électricité. Cela prend en compte l'ensemble, pas seulement la partie exploitation.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour cette précision. Je prends juste une question en ligne et puis je vous passe la parole juste après.

Intervention 8 :

Quelle est l'estimation de la durée de vie d'une canalisation, nous demande Vincent de Bretagne Vivante.

Christophe TASTARD, NaTran

C'est un peu comme pour le gaz naturel. On a des canalisations qui datent de 1960. Donc là, ce sont plusieurs décennies de fonctionnement. En tout cas, quand on les construit, ce n'est pas pour 10 ans. Pour le CO₂, l'idée est que ce soit pareil.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci. Monsieur au troisième rang, je vous en prie.

Intervention 9 :

Bonsoir. Bruno Galard, je suis citoyen de cette commune. Je me pose une question : quand vous parlez du cycle de vie, de l'analyse du carbone, pour le prendre dans sa globalité, allez-vous prendre la carbonatation du béton ? C'est-à-dire le fait que le béton dans sa vie allait absorber du CO₂ et avec ce cycle complet, vous arriviez à zéro, voire à être en négatif ? Je ne sais pas. C'est un gros investissement. Il y a une partie qui est prise en charge par des aides. Comment allez-vous économiquement le rendre rentable ? Est-ce que c'est par l'anticipation du coût du CO₂ dans vos matériaux ?

Jean-François BRICAUD, Heidelberg Materials France

Sur le premier point, quand je faisais le point brut entre les 100 et les 93, je ne prenais pas en compte effectivement ce que vous mentionnez. Le béton, à travers le temps, a cette propriété de pouvoir se recarbonater et donc de piéger un peu le CO₂. Sur nos feuilles de route, de façon globale, on le prend en compte, mais indépendamment du présent projet.

Sur le volet financier, effectivement c'est une très bonne question. Tout à l'heure, vous avez pu voir une diapositive qui montrait le financement de ce type de projet avec une partie privée et une partie publique. Pourquoi la partie publique, aujourd'hui ? C'est que le cours du CO₂, puisqu'on est soumis au marché carbone de nos activités en tant qu'acteur fortement émissif en gaz à effet de serre, on est soumis au marché du carbone. Vous avez une valeur de CO₂ qui aujourd'hui, avoisine les 70 euros la tonne, qui a peu évolué depuis un bon nombre de temps et qui sera amenée à évoluer en fonction de l'offre et de la demande.

Le coût opérationnel. Vous avez pu voir tout à l'heure que le coût de l'investissement est de 2,5 milliards d'euros. C'est la partie investissement. Ensuite, la partie opérationnelle, c'est-à-dire combien nous coûte, nous cimentiers, le fait de capter du CO₂ sur une usine et de faire toute la chaîne de valeur. Aujourd'hui, on l'estime entre 200 et 250 euros la tonne en sus des coûts de production que l'on a aujourd'hui. Vous voyez bien qu'entre un cours à 70 euros, c'est-à-dire que demain, lorsqu'on vient émettre du CO₂, demain on a besoin de droits à émettre, on doit payer entre 70 et 250 euros. Vous comprendrez bien que même si la notion de dérèglement climatique est un véritable sujet, il y a une notion de survie de l'industrie au regard de cela. Mais pourquoi on est là aussi, aujourd'hui ? C'est qu'il faut lancer la démarche, dans le sens où d'autres pays ont déjà engagé la démarche. Je vous ai évoqué tout à l'heure le cas de la Norvège. Vous avez déjà un site qui est effectif là-dessus, vous en avez un en Angleterre qui dans trois ou quatre ans sera effectif, et ainsi de suite. Le temps est long pour cette partie-là, puisque pour nos activités, de façon globale, cette phase de décarbonation pour l'activité cimentière et l'activité de la chaux, c'est une véritable révolution industrielle. Derrière, ce sont des hommes et des femmes. C'est-à-dire que beaucoup de choses vont changer, et elles changent déjà beaucoup. Le dispositif industriel cimentier en France évolue énormément depuis quelques années, comme il ne l'avait jamais connu dans son histoire. C'est la première phase.



Aujourd'hui, on s'appuie sur le fait que le cours du CO₂ à travers le temps va évoluer, réglementairement 2034 au niveau de l'Europe, la notion de droit à émettre. C'est-à-dire que chaque année, les acteurs qui émettent du CO₂ comme nous viennent déclarer annuellement leurs émissions de CO₂ et en contrepartie, ont un droit à émettre qui ne couvre pas l'entièreté de leurs émissions de CO₂. Ils vont sur le marché carbone acheter le complément. Mais chaque année, cela réduit. En 2034, ce droit à émettre passe à zéro. C'est-à-dire que sur le site d'Airvault, en 2034, pour chaque tonne de CO₂ émise à l'atmosphère, en contrepartie, vous devez aller chercher une molécule sur le marché. Si c'était le cas aujourd'hui pour le site d'Airvault, pour chaque tonne émise, c'est 70 euros. Le projet est de 2,2 millions de tonnes de CO₂ sur GOCO₂. Je reste sur l'exemple d'Airvault : c'est 1 million de tonnes. 1 million de tonnes fois 70, vous voyez l'impact sur notre modèle.

Pour nous, l'évolution du cours du marché carbone va évoluer. Ensuite, d'un point de vue sociétal, par rapport à nos politiques de décarbonation portées par nos propres groupes, qui est la neutralité en 2050, ces projets-là doivent se faire.

L'autre point : on s'appuie également par rapport à la notion de soutien public, par rapport à un rapport qui a été porté par la commission Quinet en 2018-2019, qui a étudié pour les services de Matignon combien nous coûtaient, en tant que citoyens, les effets du dérèglement climatique. Combien coûtent à tout un chacun les inondations, les fortes périodes de précipitations, le vent, etc. Aujourd'hui, on n'est pas sur le marché ETS, on est sur un autre élément qui donne aux élus, aux citoyens, etc., le coût de cette valeur carbone. Aujourd'hui, elle est estimée à 256 euros la tonne. Je vous disais que notre coût de fonctionnement était entre 200 et 250 euros. Elle est projetée à l'horizon 2030 à ce stade, elle est révisée régulièrement par rapport au développement des moyens de captage du CO₂, mais pas que technologiques, naturels également. Elle est évaluée à 300 euros la tonne pour 2030.

Notre ambition est de développer ce type de projet, de façon à ce que nos activités européennes et particulièrement françaises restent pérennes. Si nous ne faisons pas ce type de projet, cela veut dire que sur nos trois sites évoqués, mais pour tous les sites français qui sont soumis au marché carbone, leur fonctionnement serait dépendant du cours du marché du carbone. Vous pourriez alors acheter du ciment et de la chaux à des prix très fluctuants, vous l'achetez un jour à 130 euros la tonne et le lendemain à 300 euros la tonne, le surlendemain à 400, 500 ou 600 euros, ce modèle ne fonctionnerait pas dans la réalité opérationnelle et économique. En réalité, le consommateur veut une forme de régularité. Si on rentrait dans ce domaine-là, la pérennisation de nos systèmes industriels de matériaux de construction serait très gravement mise en danger. Ces projets vont dans le sens d'anticipation, de préparer et d'évaluer nos outils industriels, puis également notre façon de travailler par rapport à ces thématiques-là.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions.

L'heure avançant, je vous propose de passer sur la thématique un peu plus de l'agriculture. Comment se construit un projet de canalisation en tenant compte des enjeux agricoles ? Merci, Monsieur BRICAUD pour vos explications. Je vais appeler ces messieurs de la Chambre d'agriculture à bien vouloir nous rejoindre pour une



présentation de ce sujet à plusieurs voix, entre la Chambre d'agriculture et l'équipe de NaTran. Nous avons aussi je crois Monsieur AUBERT de NaTran qui doit nous rejoindre.

Canalisations et agriculture

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

L'objectif de cette seconde partie de la présentation est effectivement d'exposer comment un projet de canalisation peut se construire avec la profession agricole. Dans un premier temps, nous aurons Monsieur AUBERT de NaTran qui va présenter l'entreprise et comment elle travaille de façon générale. Ensuite, je crois que ce sera vous, Monsieur ROBERT, qui interviendrez pour présenter le rôle de la Chambre à plusieurs voix également avec vous, Monsieur GAYRAUD, pour nous parler du protocole national d'accord. On reviendra sur ce terme un petit peu plus tard. Monsieur AUBERT, pour commencer.

Philippe AUBERT, NaTran

Bonsoir, merci Simon. Bonsoir à tous. Philippe AUBERT, je suis chargé de développement territorial. On a commencé à beaucoup parler de NaTran. Peut-être vous dire quelques mots sur qui on est. On est anciennement GRT Gaz. On est un acteur qui est présent dans une grande partie du territoire français pour acheminer le gaz en France depuis les interfaces frontalières, que ce soit maritime ou frontalier de manière terrestre, pour acheminer le gaz partout en France pour les clients consommateurs de gaz, que ce soit les clients particuliers comme vous et moi ou des industriels. On a changé de nom en tout début d'année, pour désormais s'appeler NaTran, un nom qui reflète la mission historique nationale et transporteur. C'est une ambition qu'on a relevée puisqu'aujourd'hui, on achemine le gaz en continuité de partout en France, et ce malgré les problématiques que l'on a pu connaître avec la guerre russo-ukrainienne. Par ailleurs, ce changement de nom s'inscrit dans une volonté de s'inscrire et de renforcer notre engagement dans la transition énergétique, en réaffirmant que l'on voulait mettre au profit ces actifs pour demain, qui aujourd'hui puissent permettre de transporter des énergies propres et de décarboner l'usage de nos clients de cette énergie.

Sans vous assommer de chiffres, mais pour vous donner une petite idée de qui est NaTran aujourd'hui sur le périmètre de CO₂, on couvre déjà un vaste territoire avec 2 000 kilomètres de canalisations, à mettre au regard de ce qui sera construit dans le cadre de GOCO₂. Ce sont déjà cinq fois plus de canalisations quasiment qui sont en service depuis 50 ou 60 ans. Vous n'en aviez peut-être pas conscience. Et puis les postes de sectionnement que mentionnait Christophe : aujourd'hui, il y a 238 postes qui jalonnent le territoire. À chaque fois, il y a une équipe d'exploitation par département administratif au plus près pour gérer les problématiques opérationnelles.

Si on fait juste un petit focus sur le département en question aujourd'hui, on n'a pas de canalisations qui viennent jusqu'à Montrevault. Le poste le plus près va être aux alentours de Trémentines. Ensuite, ce sont les réseaux de distribution qui viennent acheminer le gaz plus localement. Ici, Sorégies est le distributeur. Localement, il s'agit de 340 kilomètres pour 52 communes qui sont traversées.

Pour faire la transition aussi, parce que sur les deux derniers slides, on voit bien notre rôle historique de transporteur national. Je vous ai parlé d'être engagé aussi dans la vocation d'être plus proche de la transition énergétique, etc., et que ces actifs puissent servir à cela. Aujourd'hui, on est résolument engagés à favoriser l'injection de

biométhane dans ces réseaux pour couvrir les besoins de consommation. Aujourd'hui, c'est déjà une réalité. Dans le Maine-et-Loire, il y a 17 sites qui injectent dans les réseaux de distribution et qui permettent de couvrir 10 % de la consommation des ménages et des industriels. On peut atteindre 20 % avec l'ensemble des projets de méthanisation qui pourraient se mettre en service dans les prochaines années. L'objectif est progressivement d'atteindre les 100 %.

Sur l'image que l'on voit ici, ce sont les postes de Trémentines qui alimentent la zone en gaz naturel. Et puis ce que l'on peut voir un petit peu en haut sur le container en vert, c'est une zone de travaux qui est actuellement en cours pour l'installation d'un poste de rebours. C'est un ouvrage que l'on met en place pour la transition énergétique, qui a pour objectif d'absorber les surplus de production de gaz qui sont produits par méthanisation sur les réseaux de distribution, pour aller les distribuer un peu plus largement à d'autres consommateurs afin qu'il n'y ait jamais de perte et donc pas d'écrêtement. Voilà sur le volet gaz renouvelable, aujourd'hui principalement engagé sur la méthanisation, puis un volet diversification avec le CO₂ qui arrive pour rendre toujours un service plus complet aux industriels et aux clients, dans un but de participer à la transition énergétique et d'avoir une société plus propre pour la planète de demain.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions. Je vais passer maintenant la parole à Monsieur ROBERT, président de l'antenne de Segré de la Chambre d'agriculture, pour nous présenter quelle peut être la place du monde agricole dans la construction éventuelle d'un projet de canalisation.

Frédéric ROBERT, Chambre d'agriculture

Bonjour. Frédéric ROBERT, agriculteur dans un premier temps et élu départemental de la Chambre d'agriculture 49, élu régional référent énergie pour la Chambre régionale, président de l'antenne de Segré, potentiellement concernée par le futur tracé. À ce moment-là, on ne sait pas trop où il va passer. Est-ce que le Segré sera épargné ou pas ? Je ne sais pas.

Peut-être avant de faire un point sur qu'est-ce qu'est une chambre d'agriculture, je rebondis sur la remarque qui a été faite par l'un de mes collègues tout à l'heure, sur le fait de faire une réunion de concertation agricole à 18 heures. Vous savez que le monde agricole travaille parfois un peu plus tard le soir, et je pense que ce n'était pas judicieux. Je fais la remarque, mais le monde agricole à 18 heures, il est encore au boulot. Je tenais à le faire remarquer.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Sur ce point, je me permets juste de réagir parce que je suis l'un des organisateurs de cette concertation. On est conscients de cette limite, effectivement. On sait que notamment les éleveurs, ce n'est pas du tout la bonne heure pour eux. C'est une réunion publique qui s'adresse certes aux agriculteurs, mais aussi à d'autres publics. On essaie de trouver un entre-deux. Ce n'est pas parfait, on en a conscience. C'est aussi pour cela qu'on enregistre la réunion, cela permet aussi de la révisionner. Mais j'en suis conscient, ce n'est pas parfait.

Frédéric ROBERT, Chambre d'agriculture

Je voulais le faire remarquer. Le monde agricole va être concerné quand même par ce tracé, s'il va jusqu'au bout.

Catherine TREBAOL, CNDP

Quel serait leur idéal, pour vous ?

Frédéric ROBERT, Chambre d'agriculture

Je pense que pour le milieu agricole, 20 heures ou 20h30 le soir, ce serait judicieux. Avant, on le faisait à 20h30 et maintenant, à 20 heures. On est comme tout le monde, on essaie de rentrer un peu plus vite dans nos chaumières. Mais 18 heures, c'est compliqué. Je suis éleveur laitier, je me fais remplacer, je suis en GAEC. Je suppose que s'il n'y a pas beaucoup de milieu agricole, je pense qu'il y a une autre raison. Le tracé dans le Maine-et-Loire, c'est un fuseau comme vous dites qui est très large. La concertation en local avec les quatre kilomètres, ce sera pour les prochaines réunions. Je pense qu'il faudra faire très attention à l'heure de ces réunions de présentation aux agriculteurs. C'est important.

C'est une chambre, une institution au service de l'agriculture. Peut-être que la plupart vous connaissez, mais les chambres d'agriculture sont des établissements publics. Elles sont dirigées par des élus agricoles, agriculteurs ou acteurs locaux dont je fais partie. On représente tous les agriculteurs, peu importe le syndicat agricole d'appartenance sur le terrain, ce sont vraiment tous les agriculteurs. Il existe une Chambre par département et dans les Pays de la Loire, c'est une chambre régionalisée avec les cinq départements : Mayenne, Sarthe, Vendée, Maine et Loire et Loire-Atlantique. Elles agissent au plus près des territoires. En ce qui nous concerne, pour les Pays de la Loire, il y a 25 antennes dont Antony fait partie. Il est le président de l'antenne de Beaupréau. Je suis président de l'antenne de Segré.

L'un des grands rôles est de représenter et de porter la voix des agriculteurs. C'est ce que j'ai fait en introduction. C'est notre rôle de le faire. Et puis il y a tous les conseils que l'on peut faire, aider à s'installer, à se former. Il y a beaucoup de formations, avec tous les projets d'infrastructures, cela peut être aussi sur l'irrigation, sur l'énergie. Je suis référent énergie, ce sont des projets aussi qui sont en cours en ce moment, que ce soit méthanisation, agrivoltaïsme et autres. C'est aussi agir pour le territoire.

Ce soir, je suis mandaté aussi par la région Deux-Sèvres et Charente, au niveau politique aussi avec la Bretagne. Je représente les trois régions. On s'est mis d'accord, les trois régions, pour avoir un axe commun de communication. Il n'y a pas qu'un département, on est tous concernés par le projet sur le passage agricole. Il s'avérait qu'il était intéressant que l'on soit les trois chambres en commun et en accord.

Je ne veux pas rentrer dans les détails des trois chambres, vous avez les compétences avec les conseillers. Je vous laisse lire : Pays de la Loire, Charente et Deux-Sèvres et puis la Bretagne. Je passe, vous pourrez les lire tranquillement.

Sur ce projet, les positions professionnelles des chambres d'agriculture : je le rappelle, c'est de représenter et faire le relais de l'ensemble des acteurs de la profession agricole auprès de NaTran et des autres intervenants. Je pense que c'est essentiel. Nous sommes des acteurs indispensables je pense pour ce genre de tracé. On est organisés. Il y a des interlocuteurs de partout sur le territoire. Je pense que c'était bien de venir vers la Chambre pour essayer de travailler ensemble sur les conséquences de ce tracé. Il faut être présent à chaque étape et pendant toute la durée du projet pour accompagner au mieux les agriculteurs. Je pense que c'est indispensable. C'est notre rôle que d'accompagner au mieux les agriculteurs qui vont être concernés par ce tracé,

avec des enjeux qui sont énormes, que l'on vous rappellera au fur et à mesure. J'ai la conduite qui passe juste derrière ma maison, je sais de quoi je parle sur les conséquences d'un tracé comme cela dans nos exploitations. La phase de travaux, ce sont mes parents qui l'ont connue, mais on sait les conséquences qu'il y a derrière. On sera là pour vous faire un point au fur et à mesure.

C'est aussi suivre la logique éviter-réduire-compenser et suivre les impacts sur les parcelles agricoles, les exploitations. Cela me paraît sensé. Je n'en dis pas plus. Mettre en application le protocole d'accord conclu au niveau national entre la profession et GRT Gaz. C'est un protocole d'accord qui est en cours d'écriture. Axel va le présenter un peu plus dans les détails. Et puis mobiliser les moyens et les compétences des services des chambres d'agriculture, c'est ce que l'on fait généralement sur les grands projets aussi.

Je vais passer la parole aux experts.

Axel GAYRAUD, Chambre d'agriculture

Bonsoir à tous. Je ne suis pas élu à la Chambre, je suis technicien au service de nos élus et des agriculteurs, en charge effectivement des travaux et des grands projets comme celui-là. J'interviens aujourd'hui, je représente aussi mes collègues des autres chambres d'agriculture. Certains sont venus même des Deux-Sèvres assister à la rencontre. Je sais qu'il y en a qui sont en visio, également. On voulait faire un petit zoom pour vous présenter quels sont les outils à notre disposition et demain à la disposition des exploitants agricoles et des propriétaires par rapport à ce type de travaux. On l'a cité tout à l'heure : il y a plus de 2 000 kilomètres de canalisations sur la région. Je n'ose pas imaginer au niveau national ce que l'on a dans les parcelles agricoles. Effectivement, ce ne sont pas des projets nouveaux. Il y a un certain nombre d'accords qui existent avec historiquement GRT Gaz - aujourd'hui NaTran – sur comment mener ce type de projet, ce type de travaux sur des parcelles agricoles, avec des accords un peu historiques. Les premiers remontent à 1996. Ceci a été mis à jour en 2004, 2009. Les dernières versions de nos accords nationaux datent de 2015. On va faire les grands chapitres aujourd'hui et présenter ce protocole national. Il y a un certain nombre de choses qui sont connues, convenues, et on a effectivement toujours le bénéfice des retours d'expérience pour continuer à améliorer le processus de ces travaux.

On arrivera un jour, si le projet se confirme, à une phase de construction. Il y a toujours la question des indemnisations des propriétaires, des exploitants, des travaux et autres. On ne part pas de rien, on peut se rassurer. Il y a effectivement un certain nombre de barèmes classiques que certains connaissent - exploitants, collectivités ou autres - qu'on utilise, pas que pour GRT Gaz ou pour NaTran, mais le milieu agricole accueille beaucoup de réseaux, beaucoup de travaux. On a déjà des choses qui sont calées, normées. On peut rassurer effectivement sur un certain nombre de points, s'il y a des questions à ce sujet-là. On traite effectivement les dégâts sur les cultures et les dégâts au sol. Ce sont des travaux qui sont conséquents, importants, sur lesquels on reviendra tout à l'heure. On sera vigilants sur la qualité de remise en état.

Dire aussi qu'effectivement, on a un certain nombre de compétences et d'expériences au sein du réseau des Chambres pour ce type de projet. Tous les ans, il y a des travaux dans les parcelles agricoles, que ce soit des lignes électriques, des projets de canalisations, d'eau potable ou autres. 375 kilomètres, on ne fait pas ça tous les matins, quand même. Mais on a aujourd'hui un peu capitalisé au niveau des techniques et des



expériences pour être en capacité de répondre et de connaître les désordres qu'il va y avoir sur les exploitations agricoles.

Et puis une spécificité : un début de discussions avec NaTran, l'idée d'une convention ou d'un protocole local qui sera spécifique à ce projet GOCO₂, pour dire comment on va concrètement travailler et puis comment on va prendre en compte nos spécificités régionales. On est dans un secteur d'élevage, à la différence par exemple de nos collègues dans le nord-est qui gèrent aussi des canalisations, mais qui sont en grandes cultures. Il y a toujours des petites variantes et des petites spécificités.

On le verra effectivement, les grands chapitres, c'est l'information et la concertation. On le redira tout à l'heure : le sujet agricole ne va pas être traité ce soir avec l'ensemble des agriculteurs, si peu présents qu'ils soient. On aura de grands moments de rencontre. Il y a tout un volet étude et tracé, on l'a vu tout à l'heure : comment passer d'une aire d'étude à des fuseaux, à des tracés ou autres, pour que l'on arrive à minimiser ou à faire valoir les intérêts agricoles pour essayer de faire le moins mal possible.

2028, j'ai noté la date où le choix d'investissement sera fait ou ne sera pas fait. Cela déclenchera chez nous une phase travaux, si le projet se confirme. On sera dans une autre dynamique et dans un autre dispositif d'accompagnement. Et puis ce qui nous intéressera effectivement, c'est la bonne remise en état des parcelles. On a un certain nombre d'accords, on l'a vu tout à l'heure au travers de la convention. Aujourd'hui, il y a l'accord qui va nous lier avec NaTran pour ce projet GOCO₂ en 2025 jusqu'à 3 ans, voire 5 ans après la mise en service du projet. On est présents aujourd'hui et nos professionnels souhaitent que l'on soit présents à toutes les étapes, jusqu'à la fin pour s'assurer de la bonne garantie.

Si je rentre un peu dans le détail de ce que l'on imagine aujourd'hui, cette première étape, la phase d'étude, la phase préparatoire qui s'étend sur trois ans, on a commencé et on va avoir de grandes phases de concertation agricole à différentes échelles. On a vu tout à l'heure que l'on peut être à l'échelle des fuseaux. Demain, on sera à des échelles de couloirs et à des échelles de tracés. Notre travail va être d'aller identifier et inviter personnellement l'ensemble des exploitants agricoles à ces phases d'étude pour effectivement mettre dans la machine tous les indicateurs de choix et autres, nos contraintes agricoles. Notamment, on a parlé tout à l'heure de la présence des bâtiments, des sièges d'exploitation que l'on va chercher à éviter au maximum. Il y a certaines parcelles où il y a des enjeux spécifiques. On parlera d'irrigation, du drainage ou des choses comme ça.

2025-2028 : il peut y avoir des premiers travaux légers, mais qui nécessitent effectivement aux bureaux d'études ou aux équipes de NaTran de rentrer dans les parcelles. Il faut être en capacité encore une fois d'accompagner, d'identifier les exploitants, d'expliquer et de gérer ces situations. On va travailler sur ce protocole local, on travaillera sur la question du conventionnement, des servitudes, même s'il y a un certain nombre de choses qui sont calées.

Il y aura potentiellement, on ne sait pas le dire aujourd'hui, on l'a laissé sous forme de point d'interrogation, à traiter la question de la compensation environnementale si le projet génère des impacts sur l'environnement. On est un peu malheureusement habitués à voir que les compensations environnementales peuvent aussi s'opérer sur des parcelles agricoles. C'est un sujet que l'on aura à traiter. Et puis la communication qui est le fil rouge de ce projet-là, on le retrouvera effectivement à toutes les étapes.

Il nous paraît essentiel d'avoir une communication ciblée auprès des exploitants agricoles.

Phase travaux : on est un peu en avance aujourd'hui, mais on va essayer de prévoir tous ces cas de figure sur effectivement comment on prépare des réunions de chantier, comment cela se passe pendant les travaux, on va faire des petites illustrations tout à l'heure, la question des états des lieux, comment on travaille notamment sur le volet agro pédologique pour vraiment bien suivre une remise en état parfaite. On prévoit pour nos exploitants agricoles de les accompagner dans des aspects très passionnantes et très administratifs que sont les conséquences sur des contrats, des déclarations PAC, des contrats et autres. Ce type de projet vient impacter ou bouleverser, complexifier la tâche administrative des exploitants agricoles. On traitera le volet indemnisation. Et puis comme je vous l'ai dit, si on se projette très loin, jusqu'à trois ans après la remise en état, la restitution des terrains agricoles, on ira effectivement s'assurer, vérifier que l'on a - je l'espère - respecté au mieux et récupéré le potentiel agricole des parcelles tel qu'il était avant la construction des ouvrages.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, Monsieur GAYRAUD, pour ces premières explications sur le fonctionnement général du protocole d'accord entre NaTran et les Chambres d'agriculture. Je vais laisser la parole maintenant à l'équipe de NaTran pour revenir sur quelques points spécifiques sur ces enjeux.

Christophe TASTARD, NaTran

Il y a différentes phases : la phase préparatoire jusqu'en 2028 et la potentielle prise de décision, et le dossier administratif. Cela reste un projet à l'étude. Dans la phase préparatoire, on aura des contacts très rapprochés avec le monde agricole puisque pour une bonne partie, ce seront des terres agricoles. Pour passer des fuseaux jusqu'au tracé de moindre impact, on aura besoin de connaître les enjeux et de pouvoir bien discuter. Il est vrai que ce contact avec la Chambre d'agriculture va beaucoup nous aider.

Identification des enjeux du monde agricole, reconnaissance sur le terrain. On a notamment des écologues qui vont passer pour faire ces relevés. On va regarder les types de sols, on va recenser les zones qui nécessitent une attention un peu plus particulière. On va identifier aussi les ouvrages pendant la phase travaux qu'il faudrait pouvoir regarder, les clôtures, peut-être revoir au niveau des drains s'il y aurait un impact, les canalisations existantes. Et puis il y aurait un volet agricole. Comme je vous l'ai dit, on est soumis à étude d'impact. Le processus intègre aussi cette partie agricole.

Toujours dans cette phase préparatoire, on a mis une photo des travaux, mais on est bien sur la phase préparatoire. Il y aura des conventions locales avec la Chambre d'agriculture, beaucoup de discussions, beaucoup d'échanges. Puisque même si on n'en est pas encore aux travaux, on a besoin du monde agricole pour définir ce tracé de moindre impact. C'est une fois qu'on aura ce tracé qu'on regardera plus précisément au niveau parcellaire ce qu'il faut faire.

Une fois qu'on a ce dossier complet, l'administration valide ou pas, il y a une prise de décision ou pas. S'il y a une prise de décision, on rentre dans la phase travaux. C'est un peu comme un appartement : on a un état des lieux entrant où on marque tout ce qu'il y a à marquer : les cultures, les arbres qu'il y a autour, toutes les spécificités. Cela se fait avec NaTran, avec l'exploitant, avec le propriétaire. C'est vraiment le document de

départ. On note aussi les éventuels besoins effectivement pendant la phase travaux, par rapport au passage d'engins, si on a besoin de mettre des clôtures spéciales pour le bétail, on note tout cela.

Ensuite au niveau des travaux, une fois qu'on a fait cet état des lieux, on aura un bureau de chantier avec un ingénieur chantier, des superviseurs qui seront à un endroit avec un numéro de téléphone. La Chambre d'agriculture définit un cadre aussi pour ces travaux. Il y aura un agro pédologue qui passera pour s'assurer que tout va bien, voir s'il faut rajouter des petites spécificités en plus par rapport au sol. Il y aura des réunions hebdomadaires de chantier. Et puis dans le protocole national d'accord, il y a plein de petites clauses pour tout ce qui est particulier, s'il y a beaucoup d'intempéries, s'il se passe des choses. Tout est défini dans le protocole national agricole. On pourra s'appuyer sur ces trois décennies d'expérience et sur tout ce qui a été fait par le passé.

Toujours pour la phase travaux, on voit que c'est la fin. On a mis la canalisation dans le sol, on a remis les terres dans le bon sens. Du coup, il y a la remise en état. Il y a toute une méthodologie qui a été préalablement discutée avec la Chambre d'agriculture pour remettre en état ces terres. Il y a une restructuration des terres, encore une fois, selon les recommandations de l'agro pédologue, et puis une reconstruction des ouvrages, les différentes fonctions que peuvent avoir les haies. On reconstruit pour pouvoir maintenir le bétail s'il y a besoin. On va jusqu'à remise en état complète.

Puis comme pour un appartement, il y a l'état des lieux « sortant » des travaux. Cela ne veut pas dire que c'est le dernier. C'est l'état des lieux sortant des travaux pour voir quel était l'état avant et quel est l'état, maintenant. Il y a tout un protocole national, tout un système d'indemnisation par rapport au manque qu'il y a eu sur les cultures, etc. Il y a ensuite un suivi agronomique, parce qu'on ne s'arrête pas là. Il est possible après qu'il y ait des pertes de rendement sur les cultures qui peuvent apparaître. On suit cela pendant plusieurs années avec la Chambre d'agriculture pour regarder s'il y a justement cette perte et s'il y a indemnisation à fournir par rapport à la perte de rendement des cultures.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Monsieur GAYRAUD, je vous repasse la parole parce qu'on a parlé des dispositions un peu générales qui existent entre NaTran et la profession agricole. Quel est le volet un peu particulier, quelles sont les premières orientations qui pourraient être prises plus au niveau local ou départemental ?

Axel GAYRAUD, Chambre d'agriculture

Oui, tout à fait. On a déjà identifié - la liste n'est pas exhaustive - des points importants un peu spécifiques chez nous. Sur la question de comment vont se passer les travaux, on a une grande idée, mais on sait que l'on va avoir des secteurs traversés un peu variés. On va croiser des espaces de cultures, des prairies. On est en zone d'élevage, des zones bocagères, des marais, de la vigne, l'arboriculture. Il va falloir que l'on intègre toutes ces spécificités-là. On a besoin de discuter avec et de se mettre d'accord avec NaTran. Se pose également la question du drainage. On a cité tout à l'heure des délais d'un an ou de trois ans sur la remise en état. Sur le drainage, on est sur des délais plus longs, pour vérifier jusqu'à 10 ans son bon fonctionnement. Cela faisait partie des questions soulevées tout à l'heure, que vous avez eues en direct sur la question des haies, la question des essences qui dans nos régions bocagères, sont importantes. Souvent, les exploitants nous demandent comment on va replanter, comment on va reconstituer ces traversées de haies, notamment par rapport à la question des

animaux. C'est tout bête, mais quand on fait une trouée dans une haie visuelle et qu'elle n'est pas replantée, les animaux, dès qu'ils cherchent à se sauver, ils vont prendre le côté le plus ouvert.

La question du suivi agronomique a été présentée. On va choisir sur le tracé des secteurs un peu test ou des secteurs sensibles. On va se mettre d'accord sur quelle parcelle il va falloir ou sur quels secteurs on va être le plus vigilant. Je vous en ai parlé tout à l'heure, le volet compensation environnementale. Et puis comment on est au plus près des exploitants agricoles, de leurs besoins pour que cela se passe le moins mal possible pendant ce projet, ces travaux. Cela fait partie des points que l'on va avoir à discuter globalement très en amont, 2025-2026. Ce sera une grosse partie de notre travail, qui est porté par nos collègues techniciens, mais aussi par les professionnels qui sont présents, qui se mobilisent aussi sur le projet. Cela va nous faire un certain nombre de réunions, un certain nombre de discussions et j'espère un certain nombre d'accords.

Dernier point à envisager : on aura des cas particuliers, on aura des aléas de chantier, on aura peut-être des moments plus conflictuels. Il faut savoir comment on peut les gérer avant d'être dans des recours divers administratifs, juridiques. Il y a quand même moyen, à un moment donné, de trouver une méthodologie pour se parler et essayer de trouver des solutions entre nous.

Voilà globalement les premiers points aujourd'hui identifiés ou remontés du terrain, avec une application un peu locale sur l'ensemble de nos départements.

Frédéric ROBERT, Chambre d'agriculture

Si je peux me permettre, je pense que l'on sera quand même intransigeants, je tiens à le répéter, pour la profession agricole. Il y a des enjeux qui sont importants aussi pour le monde agricole, en général. Je pense que l'on sera intransigeants sur le déroulé des travaux, de comment c'est pris. Il faut bien que vous ayez en tête que vous allez traverser des zones d'élevage. L'élevage, ça reste de l'élevage. Je tiens à le préciser : ce n'est pas toujours simple. En fonction des périodes de l'année, des travaux, les conséquences ne vont pas être les mêmes. Sur la phase de travail, d'accord entre nous, il ne faudra pas qu'on oublie aussi peut-être les choses auxquelles on n'a pas pensé pendant la phase de travaux. Il y aura sûrement des choses que l'on aura oubliées, il faudra qu'on le mette entre parenthèses. Je pense notamment à la canalisation d'eau pour aller abreuver le bassin des vaches des 30 mètres qui séparent. Comment on fait, pendant la phase de travaux, si on a des animaux qui sont de l'autre côté ? Cela ne vous parle sans doute pas, mais nous, éleveurs, ça nous parle tous les jours ces choses-là. Les clôtures, les animaux. J'ai des bonnes clôtures chez moi. Le temps des travaux, je sais que les clôtures seront moindres. J'ai horreur de n'avoir qu'un fil électrique le long d'une grande route. Vous voyez les conséquences si tout d'un coup, ça s'échappe ? Qui est responsable de la divagation des animaux ? Enfin, il y a toutes ces choses-là. Je mets les bases, on sera intransigeants au niveau du monde agricole sur ces données-là. Vous n'avez pas le choix que de passer par nous, mais sachez que l'on sera présents pour faire attention pour le monde agricole.

Axel GAYRAUD, Chambre d'agriculture

C'est noté, c'est bien normal. Tous ces points que vous avez mentionnés sont déjà dans le protocole national pour les drains, l'eau, pour toutes les barrières de protection bovins, ovins. Il y a déjà des choses qui existent, mais effectivement on pourra regarder cela dans le protocole plus local.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces explications à deux voies, par la Chambre et NaTrann. Je voulais aussi laisser la parole éventuellement à des représentants de la profession agricole, à des représentants des syndicats agricoles, s'ils souhaitaient prendre la parole. On les a invités également ce soir, évidemment. Monsieur, au premier rang, je vous en prie.

Intervention 10:

Christophe REVEILLERE, je suis agriculteur sur Bouzillé, sur le territoire. Je suis représentant de la FDSEA 49. La première réflexion qui me vient en tête, c'est que c'est quand même encore le monde agricole qui va supporter tous ces travaux et tous ces inconvénients. Il faut l'avoir en tête. On rend encore un service. Il y aura des indemnisations, bien sûr, mais cela va nous créer encore des contraintes, des tracas. On a parlé de PAC, de MAE. Il faudra que les protocoles soient bien écrits, bien bardés et qu'ensuite, les protocoles écrits soient réellement appliqués sur le terrain. Cela me semble important. On y veillera avec notre réseau local, à ce que ce qui est écrit soit appliqué sur le terrain.

Je reviens sur la spécificité du territoire, qui est quand même un territoire d'élevage. Tout ce que tu as dit, Frédéric, même les déplacements des animaux, comment on fait pendant les travaux, quelles conséquences cela aura, toutes les lignes d'irrigation qui sont plus ou moins répertoriées, qui ont été faites il y a de nombreuses années, pendant les travaux, si vous en rencontrez qui n'ont pas été signalées, qu'est-ce qu'il se passe, qui paye ? On sera vigilants et on va suivre le projet en lien avec la Chambre d'agriculture pour que cela se passe le mieux possible si le projet aboutit. Mais il est vrai que pour le monde agricole, c'est encore un chantier, encore une contrainte. On verra au final qu'il n'y a pas de coût pour les agriculteurs, parce qu'il y a plein de petits coups comme ça qui peuvent être oubliés. On sera vigilants à cela.

Intervention 11:

Pour compléter ce qui vient d'être dit, je vais prendre ma ferme comme exemple, mais c'est au nom de la confédération que je le dis. Dans mon cas particulier, j'ai un îlot principal de 35 hectares avec des vaches allaitantes. Si demain, le tracé passe au milieu de ma surface, cela va être coupé pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Je n'aurai pas de solution. Si je dis cela, ce n'est pas pour rien : c'est pour amener à la réflexion. De toute façon, notre opinion est assez claire sur ce genre de projet. Je suis loin d'être le seul dans ce cas-là.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour cette remarque. Est-ce qu'il y a d'autres représentants des syndicats agricoles qui souhaitent s'exprimer, ou de la propriété privée rurale également, peut-être ? Monsieur le Maire ? Il y avait également son voisin qui levait la main, je crois.

Intervention 12:

Rebonsoir. Christophe GOUGE, maire de Montrevault-sur-Evre. Je suis aussi vice-président Mauges Communauté, en charge de l'eau potable et de l'assainissement. Je préside un syndicat interdépartemental d'eau potable. On a l'habitude de passer des canalisations dans les parcelles agricoles. Il est vrai que ce sont des kilomètres moindres que votre projet, comme je l'évoquais tout à l'heure, mais on s'arrange pour tomber dans les périodes d'assolement et

souvent c'est maintenant, c'est-à-dire c'est septembre. On prépare avant, mais c'est septembre, octobre, etc. Je voulais savoir, par rapport aux questions qui ont été évoquées par les représentants agricoles, quelle est la durée d'impact pour une ferme, une exploitation ? Vous devez évoquer plusieurs types de production. L'impact n'est pas le même quand on est au printemps, à l'automne, suivant si c'est irrigué, pas irrigué, si c'est de l'arbo, si c'est de la vigne, si c'est de l'élevage, si c'est de la culture, etc. Je sais qu'on s'arrange pour impacter le moins possible. Pour deux mois, quel est l'impact pour vous entre la période de terrassement, la période de travaux, la période de remise en état ? Est-ce que c'est quatre mois, six mois, huit mois ? C'est le sens de ma question. Je passe le micro à mon voisin.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Peut-être que je laisse NaTran répondre juste avant sur la durée des travaux qui j'imagine, progressent différemment et sur la possibilité de les associer à certaines saisons plutôt qu'à d'autres.

Christophe TASTARD, NaTran

Je vais me permettre de répondre sur la première partie. Effectivement, ce que l'on essaye de faire - c'est pour cela qu'il y a un état des lieux entrant qui prend en compte l'ensemble, c'est de réduire les contraintes en prenant en compte le fonctionnement de la ferme. Vous pourrez le voir dans le protocole national, il y a toutes les dispositions pour faire en sorte que pendant les travaux, ce soit fonctionnel au niveau de l'eau, pour entrer le bétail à un certain endroit, pour pouvoir fonctionner. On met en place tous les dispositifs qui vont bien, au maximum. Ce sera vu aussi avec la Chambre d'agriculture. Pour les durées, effectivement sur la piste de travail, on a des équipes - c'est séquentiel - qui avancent petit à petit, pas forcément au même rythme. Cela peut prendre plusieurs semaines effectivement, entre le début et la fin. Mais l'idée est vraiment d'étudier dès le début et cela fait partie de l'étude que l'on va mener avec la Chambre d'agriculture, pour faire en sorte de minimiser les impacts. Quand je parle des impacts, je parle bien sûr des impacts sur le monde agricole, environnemental, mais aussi sur le fonctionnement pendant les travaux de l'exploitation.

Intervention 13 :

Jacques DE MAISONNEUVE, je suis administrateur de la propriété privée rurale du 49. J'écoute avec beaucoup d'attention tout ce qui vient d'être dit. Notamment, on parle de l'immédiat, des travaux et de toutes les conséquences que l'on peut imaginer. Mais ce que je voudrais vous poser comme question, c'est après. Après, on crée une servitude sur un foncier. Le monde rural subit aujourd'hui la fibre optique, il faut entretenir les haies, on n'a pas de subventions pour le faire. Ensuite on a des canalisations, on signe des protocoles, l'EDF met des poteaux, on signe un contrat, mais il n'y a jamais de rémunération, alors que les sociétés qui vont en bénéficier - comme vous - vont faire passer des matières, des substances qui dégagent beaucoup d'argent. Pour le monde rural, on parle de l'immédiat, mais on ne parle pas de la redevance à terme. Est-ce que vous avez prévu quelque chose pour qu'il y ait une estimation de ce qui passe sur le terrain d'autrui et qu'une certaine manne soit mise à disposition et redistribuée ?

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour cette question qui aborde l'impact long terme. Est-ce que cet impact peut être indemnisé ? Quelle est sa nature et est-ce qu'il peut être indemnisé ?

Christophe TASTARD, NaTran

Une fois que l'on est arrivé au bout et que les travaux sont décidés, que le projet est décidé, il y a effectivement une servitude, il y a un contrat de servitude qui est défini - mais vous avez raison, c'est à T0 - qui reprend un peu le principe des servitudes classiques que l'on peut avoir en France. Il y a un barème pour cela, je ne vais pas rentrer dans le détail, qui est utilisé pour le gaz naturel et pour d'autres fluides. Mais c'est effectivement ce défraiemement indemnisation à T0 qui couvre la servitude.

Laurent MUZART, NaTran

En fait, on rémunère une seule fois à la pose de la canalisation la servitude et on achète cette servitude. Il n'y a pas de redevance, après.

Intervention 14 :

C'est justement là toute la question. Aujourd'hui, on est dans un monde économique qui cherche partout sa rentabilité, que ce soit agricole ou vous-même industriels, le partage de la richesse qui va être créée. Vous me parlez tout à l'heure quand même de sommes considérables. Je ne parle pas de l'investissement, je parle derrière des millions de tonnes qui vont passer pendant 30 ans. Mais celui qui subit ou qui a ce tuyau qui passe chez lui - que ce soit pour l'EDF, que ce soit pour la fibre ou autre - ne perçoit rien, c'est flat. À un moment donné, on lui donne un petit quelque chose et « Garde ton os et reste chez toi. » Je crois que ce temps est terminé, à la fois pour les propriétaires et pour ceux qui subissent la servitude. Il va falloir y réfléchir, parce que nous sommes très attentifs à ce sujet et nous représentons quand même pratiquement 70 % de la surface du territoire. Notre voix peut être écoutée.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, c'est bien noté. Votre demande est bien notée en tout cas au compte-rendu, tout comme le reste des propos que les uns et les autres ont pu ont pu tenir. Merci pour ces réactions des représentants de la profession agricole. Pour le reste du public, vous avez aussi la possibilité de poser une question et d'avoir une réaction sur ce qui vous a été présenté. Monsieur, au troisième rang, on vous apporte un micro. J'ai aussi quelques remarques en ligne que je n'oublie pas.

Intervention 15 :

Bonsoir. Simon COUTON de la LPO Anjou. J'avais une question, une remarque. Vous parlez de remise en état, notamment sur l'arrachage de haies, d'arbres remarquables et aussi sur la destruction du sol. C'était juste pour dire que la remise en état dans ces cas-là n'existe pas. Une haie qui est arrachée, on a beau replanter avec des essences qui sont favorables, etc., la dynamique de la haie qui existe depuis 20, 30 ans, etc., ne se retrouve pas comme ça. Je pense qu'il ne faut pas parler de remise en état dans ce cas-là. Tout comme l'impact sur la vie des sols, ce n'est pas possible de retrouver un sol tel qu'il était suite à un passage d'engins, comme c'est proposé là. C'était juste une remarque sur ça. Que ce soit au niveau de la Chambre d'agriculture ou au niveau de NaTran, sur les haies, comment vous allez vous y prendre, en concertation avec les agriculteurs, pour éviter un maximum ? Cela semble être une équation impossible. Je veux bien que vous parliez un peu plus de cela.



J'avais une autre question qui est un peu plus technique sur le stockage de CO₂ dans la mer du Nord : comment cela se passe, concrètement ? C'est plus une question pour NaTran ou pour ceux d'avant.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Entendu, c'est bien noté. D'abord, qu'en est-il vraiment de la remise en état ? Est-ce que cela fonctionne ? Comment vous allez vous y prendre avec les nombreuses traversées de haies qui pourraient être nécessaires ?

Christophe TASTARD, NaTran

Effectivement, quand je parlais de remise en état, j'avais pris l'image de l'appartement. Pour les haies, il y a effectivement un enjeu environnemental et il y a un enjeu fonctionnel. On remet le maximum en état au niveau fonctionnel. Effectivement, on est dans une démarche que l'on appelle ERC, c'est une démarche assez stricte. Ce n'est pas nous qui définissons, il y a une réglementation. Pour le tracé de moindre impact, on doit d'abord éviter. Il y a un énorme travail pour éviter. Mais je ne vous cache pas que dans le paysage bocager, il est un peu compliqué d'éviter jusqu'au bout. On a un gros travail pour réduire l'impact au niveau des travaux. On a des dispositions. Pour les impacts résiduels, on a toute la réglementation qui nous guide pour avoir la partie compensation. Effectivement, on ne remet pas forcément à l'identique à l'endroit, parce que peut-être qu'on ne peut pas. On essaie de le faire au maximum, mais il y a tout un processus de compensation et de suivi derrière parce que du coup, on replante peut-être à un autre endroit, mais on suit dans le temps pour remettre à l'égal d'un point de vue environnemental, ou au maximum, les impacts que l'on a créés. Il y avait une autre question ?

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Il y avait une question, mais peut-être qui s'adressait plus à Jean-François BRICAUD d'Heidelberg Materials sur comment fonctionne le stockage de CO₂, de façon un peu plus pratique. Je précise que sur ce sujet, je renvoie à une réunion qui arrive aussi prochainement, ce sera soit le 26, soit le 27 novembre, avec des spécialistes du sujet du stockage de CO₂, notamment des gens qui exploitent aujourd'hui des stockages de CO₂ en mer du Nord et qui lors d'un webinaire, vont nous expliquer comment tout cela fonctionne. Monsieur BRICAUD ?

Jean-François BRICAUD, Heidelberg Materials France

Merci Simon, et qui auront un côté opérationnel un peu plus marqué que ce que je vais vous apporter aujourd'hui. En tout cas aujourd'hui, en termes de stockage de CO₂ en partie offshore, vous avez deux typologies. Le premier type de stockage correspond à des anciens puits d'hydrocarbures qui ont été exploités par la Norvège pendant un bon nombre d'années, portés par des acteurs publics ou privés. Dans ce cas précis, il y a une très bonne connaissance du gisement. Ce dernier est toujours monitoré et il a été exploité pendant des années, qui sont aujourd'hui des puits qui ne sont plus du tout exploités, dans lesquels on viendrait injecter du CO₂. Je vous parle de ce cas-là, qui n'est pas utilisé à ce stade en mer du Nord. Mais cependant, c'est le cas qui peut paraître le plus simple. L'exemple que je citais tout à l'heure en Norvège, qui est sur Sleipner, dans lequel il a été injecté déjà plus de 20 millions de tonnes de CO₂ - je vous parlais également de Northern Light -, on est sur un autre cas de figure. On est sur des zones d'aquifères, comme on peut le retrouver sous nos pieds aujourd'hui d'un point de vue marin. On vient injecter dans ce cas-là dans une zone bien spécifique, c'est-à-dire qu'il y a deux propriétés : une propriété, dans un premier temps, d'avoir une zone qui va avoir une notion de roche poreuse, un peu dans l'image d'une éponge dans

laquelle on va venir injecter le CO₂ à très haute pression, dans lequel une partie va venir, au contact de l'aquifère présent, se dissoudre. Une autre partie va venir se fixer à travers le temps dans cette roche poreuse. On peut avoir une phase à travers le temps de ce que l'on a pu observer autour de l'Islande, de minéralisation progressive de l'environnement. C'est première étape extrêmement importante.

La deuxième importante : cette zone doit avoir ce que l'on appelle une roche extrêmement imperméable au-dessus, puisque l'objet bien évidemment est que le CO₂ que l'on vient d'injecter reste dans cette zone-là. Je vous parlais tout à l'heure de stockage permanent. Ce sont les deux grandes thématiques en termes de zones de stockage.

Ensuite, ces zones de stockage sont portées par des acteurs publics ou des acteurs privés. Dans le cas de Northern Lights, ce sont des acteurs privés pétroliers qui exploitent ces gisements. Et derrière bien évidemment, il y a eu un nombre d'années, Northern Light, c'est plus d'une vingtaine d'années de travaux localement, d'études, etc., qui viennent ensuite monitorer en permanence - c'est à l'instar de ce que l'on fait dans le monde pétrolier - ces zones-là pour voir les évolutions. Ensuite, on suit des aspects normatifs et ont été obtenues - par l'état où sont situés ces sites - les autorisations des États concernés. Je vous parle beaucoup de la Norvège, parce que c'est la zone aujourd'hui la plus avancée, mais vous en avez également le large des Pays-Bas qui seront assez vite opérationnelles. On a également autour du Royaume-Uni où on retrouve également ces formations géologiques qui ont des prédispositions à pouvoir recevoir du CO₂.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions. Je relaie quelques réactions et questions en ligne.

Intervention 16 :

Xavier METAY de France Nature Environnement Pays de la Loire observe qu'outre le monde agricole qui va supporter ces travaux des canalisations, c'est aussi la nature - habitats et espèces - qui vont subir les travaux. Il n'y a pas de coût pour la biodiversité, c'est un bien commun.

Intervention 17 :

Il y avait une question plutôt de Vincent Bretagne Vivante qui demandait si l'estimation du projet à 2,5 milliards d'euros tenait compte justement des compensations, des indemnisations. Est-ce qu'on sait, dans les 2,5 milliards d'euros ce que cela pourrait représenter ?

Christophe TASTARD, NaTran

Oui, cela prend en compte cette partie. Je n'ai pas les chiffres pour vous dire quelle part cela prend dans les indemnisations. Laurent, j'ignore si tu as des métriques. On pourra éventuellement regarder, mais pour l'instant on est à l'étude, on n'a pas de tracé, on n'a pas regardé le parcellaire. Il paraît très compliqué de donner des chiffres avec une certaine solidité. Mais en tout cas, c'est intégré dans la partie budget.

Laurent MUZART, NaTran

Je n'ai pas les chiffres, non plus. On ne va pas commencer la négo tout de suite. J'entends dans la question que dans le coût de la compensation, il y a le coût de la compensation environnementale. Je n'ai pas de référence. On parle du coût de la

biodiversité, il y a plein de modèles pour le chiffrer, mais je ne vais pas vous répondre là-dessus. Effectivement, assez rapidement, on va chiffrer. Par expérience ou par référence sur d'autres projets, on est capables de sortir des ratios au kilomètre de ce qu'ont coûté d'autres projets en termes d'indemnisation agricoles. Sans dévoiler grand-chose, on sera à plusieurs millions d'euros à l'échelle des 375 kilomètres. Mais cela va faire partie effectivement des éléments j'imagine que l'on va budgétiser, estimer et sur lesquels tous les professionnels l'ont dit, on très rapidement on voudra des garanties que la facture soit honorée.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions. Monsieur, on vous apporte un micro.

Intervention 18 :

J'ai fait un calcul rapide, tout à l'heure. On parle de compensation, d'indemnisation, mais on ne parle pas de souveraineté alimentaire de la France pendant cette période-là parce qu'on parle. On veut le moins d'importations possible, mais là ce sont 9 000 hectares au minima. On va acheter 9 000 hectares pour pouvoir les détruire pendant quatre ou cinq ans. On connaît les retards de travaux aussi qu'il peut y avoir, qui existent. Comme cela a été dit précédemment, on ne retrouvera pas la terre comme elle était avant, les sols et la biodiversité, etc. À bon entendeur.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

C'est entendu. Est-ce que cela appelle un commentaire ? Monsieur GAYRAUD ?

Axel GAYRAUD, Chambre d'agriculture

Je refaisais le calcul : 375 kilomètres par environ 25 mètres d'emprise, c'est le principe. Je rejoindrai la question de Monsieur Dougé, tout à l'heure. On va être pessimiste d'un point de vue agricole même si effectivement, on essaiera de faire au mieux - les équipes, les entreprises - pour que cela réduise dans le temps. Dans le milieu agricole, on parle en années culturelles, donc l'année sera foute. On espère qu'il n'y aura qu'une année. Des fois, quand les chantiers durent, cela peut s'échelonner sur une deuxième année. L'histoire du calendrier avec les travaux, c'est souvent effectivement aussi une compilation avec diverses contraintes. On aimerait bien, à certaines périodes, pouvoir intervenir. Parfois, on est confrontés effectivement à d'autres enjeux. Je pense notamment aux enjeux environnementaux des espèces ou autres, où cela décale les calendriers, les contraintes pour les entreprises et cela vient en contradiction avec des contraintes agricoles. Il n'est jamais très simple d'essayer de caler au mieux les travaux.

Sur la question de la remise en état, effectivement pendant une année, sur 25 mètres, il y a 9 000 hectares qui ne vont pas produire soit de l'herbe, soit des cultures. Vous avez vu qu'il y a beaucoup de choses sur le suivi agronomique et autre. Effectivement, on va avoir des comportements différents ou des remises en état de sol différentes quand on sera sur des prairies permanentes. Effectivement, on sait que les travaux seront très limités. La vie microbiologique est complètement différente. Sur des parcelles de cultures, s'il fait beau, sur des sols profonds, sans trop de soucis, on peut espérer des retours assez rapides. Si c'est en période catastrophique, je pense à des travaux que l'on a eus il y a deux ans sur des sols peu profonds où en dessous, il y a des cailloux, on peut avoir malheureusement des choses un peu catastrophiques, voire presque irréversibles.

Sur le côté optimiste, il va falloir que l'on retrouve ce que l'on retrouve à peu près en moyenne sur des chantiers comme cela, au bout de trois ans. D'ailleurs, ce sont nos calculs d'indemnités. On estime que l'on a des déficits de récolte ou de rendement au moins sur les trois premières années visibles et on espère qu'au bout de cinq ans, on ne verra plus rien. Et puis effectivement, on aura peut-être des situations un peu particulières à regarder où malheureusement, on aura peut-être des choses plus compliquées. Tout l'enjeu dès le départ dans le choix des tracés est aussi d'éviter ces secteurs-là, des secteurs que l'on sait déjà plus compliqués ou pour nous, qui représentent plus d'enjeux d'un niveau agricole.

Frédéric ROBERT, Chambre d'agriculture

Pour préciser, on n'a pas parlé fourrages, mais je prends ton exemple : 35 hectares, cela passe dans la continuité de l'exploitation avec l'impact qu'il peut y avoir sur les prairies en élevage allaitant, vu ce que j'ai cru comprendre. On peut rapidement manquer de fourrage. Même une exploitation qui a 100 hectares ou 200 hectares avec les animaux qu'il y a en face, en fonction de la météo, cela peut varier. On a quand même passé deux années pluvieuses où ça a été compliqué dans nos parcelles. Ceci peut avoir des conséquences qui peuvent durer dans le temps. Il faudra analyser tout cela.

Intervention 19 :

Juste quelques instants. J'en profite pour relayer une question en ligne que je n'avais pas oubliée, Vincent de Bretagne Vivante, sur la composition d'une canalisation. Je pense que l'on va reporter votre question à l'écrit sur le système questions-réponses du site internet, parce qu'elle est très précise et je pense qu'il sera compliqué d'y répondre maintenant en réunion, mais on s'engage en tout cas à la reporter sur le site Internet et à y répondre sous le contrôle des garants.

Intervention 20 :

Au niveau de la Chambre de l'agriculture, comment allez-vous en discuter ? Est-ce que vous allez en discuter ? Parce que vous avez bien dit que vous étiez représentants de tous les agriculteurs et agricultrices. Depuis que je vous écoute parler, j'ai l'impression que c'est acté pour vous, que ce chantier va avoir lieu. Je pose juste la question : est-ce que vous en êtes à la phase d'en discuter, de prendre position en tant que Chambre de l'agriculture pour agréer ou pas à ce projet ?

Frédéric ROBERT, Chambre d'agriculture

La question est bonne. Le projet est-il acté ou pas ? Je ne peux pas vous répondre. Je suis incapable de vous dire si c'est bien ou si ce n'est pas bien, c'est la partie NaTran. Ce n'est pas mon travail. Par contre, on se doit dès le début d'accompagner, si cela se fait. Si tout d'un coup, on nous dit en 2028 « Le projet va passer », il faut que l'on soit au rendez-vous dès maintenant. On se prépare. Après, si cela ne va pas au bout, ça n'ira pas au bout. Mais au moins que l'on soit à la phase de concertation et d'éviter que n'importe quoi soit fait. On veut être garants de cela.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Est-ce que, est ce que les échanges ont déjà commencé ?

Axel GAYRAUD, Chambre d'agriculture



Effectivement au niveau professionnel, on vous a fait grâce de nos organisations qui parfois, sont un peu complexes. On a bien une organisation de professionnels à l'échelle de l'ensemble des Chambres des trois régions concernées, avec un référent par département ou autre, où on est sur des grands principes comme ce soir. Et puis on a tout de suite la concertation qui démarre. C'est la première étape, c'est comment aller au plus près des exploitants potentiellement concernés. On fait nos premières réunions sur un fuseau de quatre kilomètres. Cela veut dire que l'on va inviter effectivement assez large. Après, quand les choses vont se réduire, potentiellement on va se rapprocher des parcelles et des exploitants concernés. Ce travail-là, on va le faire individuellement. Notre expérience, c'est le terrain. L'image d'aujourd'hui, c'est en fonction des retours et des questions que l'on a des exploitants que l'on va construire ou affiner nos fameux protocoles, nos fameuses méthodos. L'idée est que tous ces éléments-là soient construits avec les exploitants qui seront concernés demain et qui nous disent si c'est bon ou pas, si cela répondra à leurs questions. Sinon, cela ne sert à rien de phosphorer à trois ou quatre avec NaTran - je caricature - derrière un bureau sur de grands principes si demain cela ne fonctionne pas.

Effectivement, l'expérience des chantiers précédents nous fixe déjà des grands chapitres. On sait déjà sur quels points ce sera compliqué. Les exploitants qui ont déjà subi des chantiers vont nous remonter des choses. Comme l'a dit Frédéric, on est un peu dans l'anticipation de l'éventualité où le projet se fait, mais on sait qu'il y a au moins un an de travail. On sait qu'il y a des phases aussi administratives, très classiques. On parle d'enquête publique. On veut que tous nos accords, que tous ces grands principes - que l'on se dit en confiance aujourd'hui - aient quand même une valeur un peu juridique, administrative et qu'ils soient à un moment donné, au moment de l'enquête publique, pour qu'ils aient une vraie valeur. Cela veut dire que le travail commence maintenant pour nous, d'un point de vue technique.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci. Monsieur, au premier rang. Ensuite, je vous passerai la parole au deuxième rang. Puis je pense que l'on s'orientera aussi vers la conclusion de notre rencontre pour ne pas terminer trop tard. Monsieur ?

Intervention 21:

Merci. Jérôme MOUSSEAU, technicien à la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, Deux-Sèvres. C'est pour compléter les propos d'Axel. Le raisonnement que l'on a et l'analyse que nos professionnels nous demandent, c'est de faire des analyses par fuseaux. On part du plus grand, comme nous l'a montré NaTran : on part du plus grand au plus petit. Sur le plus grand périmètre, on a une vision assez macro des données générales agricoles qui vont faire partie de la concertation. Ensuite, dès le mois de novembre et de décembre prochain, dès décembre 2025, on va avoir des phases d'enquête et de rencontre des exploitants par fuseau, notamment sur des enjeux environnementaux ou des enjeux d'investigation agro-pédologiques qu'ils vont faire sur la détermination des zones humides, sur des passages d'ouvrages. On va être directement avec eux, les exploitants, pour voir les modalités d'intervention dans leur parcelle.

Ce qu'Axel mentionnait tout à l'heure, c'est que le travail que l'on va conduire à la demande, en partenariat avec NaTran, est de leur proposer en fin d'année 2026 ou peut-être début 2027 le tracé de moindre impact pour la profession agricole. C'est-à-dire que l'on va tracer à un endroit où peut-être plusieurs hypothèses de passage, où il y aura le moins moindre impact, mais où il y en

aura quand même. Pour arriver à ce tracé-là, sur une bande de 25 mètres de large, ce travail se fait avec les exploitants. On a une phase d'analyse assez importante. Je ne sais pas combien il y a d'exploitants en Pays de Loire, mais ne serait-ce qu'en Deux-Sèvres, il y a plus de 350 exploitants concernés sur 45 kilomètres de long. Ce sont des systèmes d'exploitation à connaître, des enjeux au niveau des parcelles qui ont été mentionnés pour éviter de couper, mais également tout ce qui est lié aux pratiques culturales, la remise en état des parcelles. Dans le protocole national, il est mentionné trois ans d'indemnisation ou de prise en compte et de suivi sur trois ans. Aujourd'hui, vous avez des exploitants qui font du semis direct, des techniques culturales simplifiées. Ce sont des pratiques agricoles. On sait aujourd'hui, pour le vivre sur d'autres projets sur RTE ou GRT, Gaz, NaTran aujourd'hui, les impacts ne sont pas récupérés en termes de niveau agricole, de vie biologique du sol au bout de trois ans, mais plutôt au bout de huit ou dix ans. Ce sont des questions que l'on va devoir traiter nécessairement avec NaTran dans la reconstitution du potentiel agronomique.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions. Monsieur, derrière vous, levait également la main. Et puis Monsieur au premier rang, je vous passerai la parole juste après. Monsieur ?

Intervention 22 :

Je m'adresse plutôt à mes collègues de la Chambre. Pour la population citoyenne modérée, est-ce que la Chambre, plutôt que d'être dans l'anticipation, dans le calcul, ne pourrait-elle pas dire plutôt « Non » tout de suite ? J'arrêterai là-dessus, parce que faut que je parte en réunion.

Frédéric ROBERT, Chambre d'agriculture

Et pourquoi elle ne dirait pas « Oui », aussi ? Ce sont deux visions qui s'affrontent. Je pense qu'on ne va pas en débattre ce soir, ici. Les enjeux ont été énumérés tout à l'heure par les industriels. Je n'ai pas d'avis sur ce sujet-là, il faudra aller taper plus haut si vous voulez une réponse exacte. On verra au fur et à mesure. Je ne sais pas quoi vous dire d'autre. On ne va pas rentrer dans un débat purement agricole ce soir, je pense.

Intervention 23 :

Benoît BRIAND, je suis adjoint à Montrevault-sur-Evre. J'avais une question à l'intention de NaTran. Est-ce que vous avez un référentiel qui existe sur des impacts liés aux travaux, qui ne sont pas forcément évidents au départ ? Je pensais par exemple à l'impact de déviation d'une source de réseau hydrologique, découvrir un patrimoine archéologique ou ce genre de choses.

Christophe TASTARD - NaTran

Effectivement, ce que j'aime bien dire pour le projet GOCO₂, c'est que l'on va passer un contenant et un contenu. Finalement le contenant, la canalisation, c'est ce qui va nous amener des impacts travaux. On a 32 000 kilomètres de canalisations en France, on passerait à peu près à 1 % de plus. On a un retour d'expérience effectivement sur plusieurs décennies par rapport à cela. Effectivement, dès qu'on creuse, on trouve des choses. On aura beau faire des études, on trouve des choses en plus, donc on s'adapte. Par rapport à tout ce que vous dites, les cours d'eau, la démarche ERC pour la partie environnementale, la partie sécurité, effectivement on a un gros retour d'expérience sur le gaz naturel qui pourra nous servir.



Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci. À moins qu'il y ait une dernière question, une dernière intervention, je vous propose de nous orienter vers la conclusion de cette rencontre.

Intervention 24 :

Juste une dernière réaction en ligne de Xavier METAY France Nature Environnement qui dit que si justement c'est le thème de la soirée, l'agriculture, il serait intéressant de savoir si les Chambres d'agriculture vont prendre une décision politique sur ce projet avant la fin de la concertation. Le message est passé, c'est une attente qui est exprimée.

En défense au foncier agricole.

Axel GAYRAUD, Chambre d'agriculture

Je peux apporter un bout de réponse pour dire qu'aujourd'hui, on envisage effectivement une contribution, un cahier d'acteurs, une expression de la profession agricole au travers d'un cahier d'acteurs qui sera soumis à la question du débat public. J'imagine que l'on va rappeler ces enjeux et autres. Il y aura des positions exprimées par les professionnels au nom des Chambres et peut-être au nom de la profession, plus largement.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

C'est noté. Monsieur le Maire, je vous en prie. On s'oriente vers la conclusion, vous avez ouvert la réunion, vous allez aussi pouvoir la clôturer d'une certaine façon.

Christophe DOUGÉ, Maire de Montrevault-sur-Evre

Non, je n'ai pas la prétention de vouloir conclure. Tout à l'heure, dans l'intervention de Madame TREBAOL, vous avez évoqué le fait que l'on était dans une phase préparatoire de débat, etc., et qu'il y avait l'obligation aussi de présenter des projets alternatifs ou des alternatives, je ne sais plus quel terme vous avez utilisé. Je voudrais savoir si on est déjà dans cette phase-là aussi et quelles sont ces alternatives, ou est-ce que c'est plus tard dans l'avancée de votre concertation que vous étudierez des alternatives ?

J'avais une autre question que j'ai oublié de poser tout à l'heure, au tout début de votre présentation. À un moment, vous avez parlé des financeurs et notamment des financeurs publics. Est-ce qu'aujourd'hui, pour ces financeurs publics, il y a déjà un accord de principe ? Ou est-ce que je dirais leur positionnement va avancer au fur et à mesure de vos études ?

Ma dernière question est la suivante : quelle est la part de financements publics par rapport à l'ensemble du coût des 2,5 milliards ? Désolé pour ces questions tardives.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Sur la question des alternatives pour commencer, parce que c'est un sujet qui sous-tend un peu toute la concertation, évidemment. Les maîtres d'ouvrage l'avaient abordé dès la première réunion publique qui s'est tenue le 6 octobre à Nantes. Il y a des éléments également dans le dossier de concertation dont je vous parlais tout à l'heure. Vous avez une petite fiche entre les mains, mais il y en a d'autres qui abordent ce sujet-là. On a fait aussi un petit webinaire sur ce sujet. Peut-être que Monsieur BRICAUD, vous pouvez nous nous apporter quelques éléments là-dessus ? Puis les financements publics : où est-ce qu'on en est et quelle part ils pourraient représenter ?



Jean-François BRICAUD, Heidelberg Materials France

Concernant les solutions alternatives, je vais essayer de les faire de tête puisqu'il y en a plusieurs en fonction des thématiques. Le premier qui me vient, je vous ai expliqué en amont de ce projet que la genèse de GOCO₂ est liée au fait que nous, cimentiers et chaufourniers, on vient émettre du CO₂ incompressible. Le meilleur moyen de ne pas l'émettre, c'est de ne pas utiliser de calcaire, cela veut dire de développer des liants hydrauliques sans calcaire. C'est-à-dire que le ciment, comme on l'imagine aujourd'hui, n'existe plus.

Aujourd'hui, sur le marché de la construction, vous avez certains ciments non normatifs, enfin un terme générique de ciment, où le clinker n'est pas présent dedans. Aujourd'hui, cette part de ciment existe sur le marché, mais elle ne répond pas clairement à l'ensemble des besoins en termes de volume et également pour certaines applications à la fois très spécifiques et d'autres assez générales, type sur la notion de béton prêt à l'emploi par exemple. Aujourd'hui, ces produits ne peuvent pas répondre à toutes les applications. Peut-être que dans le futur, ce sera plus le cas, mais pas à ce stade. En parallèle de cela, nous acteurs cimentiers, on les suit puisque l'objet pour nous est de rester un acteur important de développement de liants dans le marché de la construction. Mais aujourd'hui, de par nos perspectives et les évolutions du marché, ces produits-là, on les accompagne, on les suit, on les regarde au niveau mondial. Mais cela ne présage pas, dans les 30, 40 ou 50 prochaines années, à avoir une place suffisamment importante pour pouvoir couvrir l'ensemble des besoins du territoire français ou du territoire européen. C'est ce qui explique pourquoi aujourd'hui, on se positionne sur un projet tel qu'AirvaultGOCO₂.

Les autres alternatives. On ne fait pas du tout le projet. J'en ai parlé tout à l'heure, cela veut dire qu'on est sur des modèles économiques qui sont liés au cours du CO₂. Clairement, d'un point de vue industriel, compte tenu de nos unités de fabrication, nous ne sommes pas présents ici mais les Deux-Sèvres, ce n'est pas très loin. En tout cas, le site d'Airvault, c'est plusieurs hectares, c'est plus de 140 personnes qui sont présentes, c'est un développement économique extrêmement important aujourd'hui avec des installations industrielles qui sont significatives. Elles ne peuvent pas se dire « Tiens, on fonctionne de 2 heures à 14 heures. » Ce modèle-là n'est pas viable industriellement. C'est-à-dire que demain, on prend la position de ne pas continuer GOCO₂, on est assujettis à un cours du marché. Celui-ci reste bas, on est encore présents, le cours du marché explose à la hausse, sachant que c'est un marché européen, on arrête. Cependant, les besoins sont toujours là. C'est-à-dire que la production, cette notion de souveraineté de matériaux de construction, si elle n'est plus française, elle n'est plus européenne, elle sera effective hors Europe. Les autres acteurs en dehors de l'Europe sont déjà prêts, vous vous en doutez bien. Puisque la notion de taxe carbone est liée à l'Europe. Lorsque vous en produisez en Algérie, en Turquie ou en Chine, ces derniers n'ont pas le même environnement. C'est la deuxième alternative.

Ensuite, en termes d'alternative, je pense que j'ai évoqué les principales. Sur le volet subventions, je vous l'évoquais tout à l'heure, on a deux supports. C'est à nous bien évidemment d'aller les chercher, avec une notion de concurrence extrêmement forte. Le support, pour nous émetteurs, c'est ce que je vous présentais tout à l'heure au niveau européen, le Fonds innovation. Son sourcing financier est lié au marché carbone. C'est-à-dire que ceux sont les taxes que l'on paie sur le marché du carbone au niveau européen, il est aggrégé dans ce fonds, de façon à soutenir le développement de la décarbonation. C'est une source importante aujourd'hui, sur le projet que l'on vous présente. Sur Airvault GOCO₂, on est lauréats depuis lundi dernier,



c'est la bonne nouvelle du projet pour la partie émettrice. C'est-à-dire que sur les 300 projets qui étaient présentés au niveau européen, peu ont été retenus. Dans cette configuration de développement de captage de CO₂ et de chaîne de valeur, en Europe, il y en a eu dix. Celui d'Airvault a été retenu. Cela nous permet d'avoir une première partie de financement qui va venir nous accompagner.

Ensuite, l'autre fond qui existe, c'est le grand projet industriel de décarbonation. L'ensemble des émetteurs et l'ensemble des gros projets ont également déposé, les résultats sont attendus. Aujourd'hui, on est dans une phase où l'on se pose beaucoup de questions, parce que la situation de l'État est la même pour tout le monde, l'instabilité mais également le budget de l'État qui fait que « Est-ce que ce projet continuera dans le temps ? » C'est également une véritable interrogation par rapport à cela.

Pour répondre complètement à votre question : quels sont les pourcentages que l'on va rechercher dans notre modèle ? À la photographie actuelle, au regard du cours du CO₂, on est sur un minima de besoin de 40 % de soutien public pour que le projet décolle à la date où je vous parle, dans 3 à 4 ans. Imaginez, dans 20 ans, on ne serait plus du tout dans ce modèle-là.

Laurent MUZART, NaTran

Pour la partie infrastructure, je réponds pour NaTran et Elengy. On a des fonds de subvention aussi, qui existent. Les premiers qui nous a permis de faire des études de faisabilité, ce sont les fonds Zybax, c'est l'ADEME qui nous a donné un petit peu d'argent pour faire nos études. Sachant que ce que nous a donné l'ADEME, c'est un tiers de nos études, financièrement. Le reste a été financé par les industriels et par NaTran, sur les fonds propres.

Pour la partie de l'ingénierie de base, on a été aussi lauréat d'un fonds CEPH, qui est un fonds dédié aux infrastructures, hyperconcurrentiel, on le voit bien. Jean-François nous l'a expliqué, il y a beaucoup de dossiers sur toute l'Europe. L'Union européenne, via le fonds CEPH, nous a octroyé 5 millions pour faire nos études un peu plus poussées, pour commencer à travailler ensemble sur la suite. Mais c'est à peine un tiers de l'ensemble de nos études. Tout le reste, ce sont d'autres fonds que l'on va aller chercher au fur et à mesure. On espère effectivement, pour la partie construction, atteindre un taux de subvention autour de 40 %. 50 %, ce serait génial. Ce sont des sujets qui sont très concurrentiels, avec des projets que l'on dépose en France, dans les guichets français, guichets européens, avec beaucoup de candidats, beaucoup de projets intéressants. Ce qu'il faut noter, c'est que pour ce projet Grand Ouest CO₂, l'ADEME, Innovation Fund et l'Union européenne nous ont donné de l'argent, ce qui montre que ce projet a un sens pour décarboner la France.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions. On s'orientait vers la conclusion, mais il y a dernière prise de parole pour Madame. Ensuite, je passerai la parole à Madame TREBAOL pour un regard sur la réunion de ce soir. Madame ?

Intervention 25 :

Je vais intervenir en tant que citoyenne qui a la chance de pouvoir payer des impôts et qui vient d'apprendre que le chiffre qui vient participer à ce projet, le montant est quand même assez élevé. Je crois que vous avez oublié de parler d'un aspect : vous avez parlé de pérennisation des activités de ces trois

entreprises. Ce que j'ai lu aussi sur le site, c'est qu'il s'agira aussi de développer ces activités, en particulier de cimenteries pour trois entreprises : une entreprise allemande, une entreprise belge et la troisième qui est française, qui est en ce moment sur le banc des accusés au tribunal de Paris, accusée de financement d'entreprises terroristes. C'est quelque chose qui me touche vraiment beaucoup, de me dire que l'argent dont on aurait besoin pour faire vivre des services publics va encore permettre d'alimenter des entreprises qui n'ont pour but que le profit. Je ne sais pas si vous connaissez la notion de rebond, mais en général quand on trouve une solution technologique - c'est quelque chose dont on parle beaucoup justement pour la transition écologique -, cela permet de produire plus. Au final, produire plus quand on a enlevé un petit peu de pollution, au final, on se retrouve toujours avec la même pollution. Voilà où va passer l'argent des gens qui payent des impôts, qui ne sera pas au profit de ceux qui n'en payent pas, mais qui pourraient avoir besoin de cette redistribution plus égalitaire.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, Madame. Peut-être une réponse sur l'origine des soutiens publics, puisque vous l'avez un petit peu abordé tout à l'heure, ce n'est pas directement de la poche des citoyens.

Jean-François BRICAUD, Heidelberg Materials France

Sur le volet européen, effectivement sur le fonds que je vous évoquais, le fonds innovation sur lequel nous sommes lauréats, ce dernier est alimenté par les taxes carbone que nous même les émetteurs, nous payons au niveau européen. Il n'est pas lié aux impôts que vous payez ou que je paie, ou que tout un chacun dans cette salle paie, le fonds.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions. Madame TREBAOL, est-ce que vous avez un regard à apporter sur cette rencontre ? Le micro est ouvert.

Conclusion

Catherine TREBAOL, CNDP

Ce n'est pas simple, vous avez dit beaucoup de choses intéressantes. Ce que je vois, c'est surtout qu'il y a une réunion locale. Au départ, j'ai compté les personnes. Il y a peut-être une trentaine de personnes dans la salle. C'est une petite réunion intime avec une prise de parole très équilibrée entre des élus locaux, des professionnels très présents de l'agriculture, mais aussi des citoyens. Le fait que cette réunion - qui est très locale - comporte quand même des gens qui sont venus de loin pour représenter les trois régions - la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine et puis les Pays de Loire -, c'est important. Ils sont venus. Monsieur ROBERT a pris la parole, Monsieur MOUSSEAU l'a prise aussi pour dire finalement en substance - et je résumerai certainement très mal - qu'il y a une grande considération pour la biodiversité et une anticipation de son maintien qui est importante. Il y a un souci de la continuité d'activité et la question de l'opportunité du projet a été posée. Désolée encore, parce que je ne l'ai peut-être pas présenté immédiatement, mais la philosophie en tout cas de la Chambre d'agriculture est de dire « *On anticipe pour mieux accompagner les protocoles locaux, les protocoles nationaux, demandes de prise en compte des impacts et évidemment de leurs pendants, les servitudes, les indemnisations.* » On a entendu aussi qu'il ne fallait peut-être pas penser simplement le temps zéro des travaux, mais une redistribution

des redevances peut être pour les propriétaires privés, il n'y a pas que la Chambre d'agriculture. Il faut aussi penser très clairement la vie quotidienne, la vie quotidienne des agriculteurs exploitants, qui sont aussi dans des spécificités très différentes : forêt, vignes, élevage. Quand on pense quotidien, on pense abreuver les troupeaux, éviter la fuite des troupeaux, réparer des clôtures et que quelque part, ce que vous vivez quotidiennement doit être compris par les intervenants du projet, ici. Donc un souhait, des besoins de connaître aussi en fin de réunion les solutions alternatives qui ont été présentés. Je pense que les maîtres d'ouvrage ont répondu en séance. Ils ont présenté ce qu'on appelle le scénario zéro, c'est-à-dire « Si on ne fait rien, qu'est-ce qu'il se passe ? » L'une des participantes a dit « Effectivement, si on ne fait rien, est-ce qu'il faut produire plus, toujours plus ou est-ce qu'il faut aller vers plus de sobriété ? » On peut produire sans clinkers. Il existe des solutions, comme cela. Mais il existe aussi une nécessité de penser production nationale. Parce que si on ne produit pas nationalement, il y aura effectivement une production hors Europe. La question de connaître finalement le bilan carbone du projet dans son intégralité résume peut-être une partie de vos questions. Voilà ce que j'ai entendu.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur Merci Madame TREBAOL pour cette synthèse à chaud des questionnements que l'on a entendus ce soir. Un petit point rapide également sur les prochaines rencontres, en tous cas dans le secteur. Le 18 novembre, on se retrouvera pour un atelier territorial non loin d'ici, à Argentonais, dans le nord Deux-Sèvres pour examiner un peu plus dans le détail la zone d'étude entre Airvault et la Plaine, non loin d'ici, tout au sud du Maine-et-Loire. Il y aura également une présence sur l'autre rive, sur le marché d'Ancenis, le 29 novembre, quelques jours avant une réunion publique qui portera sur les méthodes de pose des canalisations. Le 1^{er} décembre également à Montjean, une réunion sur l'environnement des bords de Loire. On a compris que c'était un enjeu évidemment majeur du projet, d'où cette réunion. Et le 2 décembre, cela n'apparaît pas ici, mais il y a une nouvelle réunion sur les enjeux de l'agriculture, cette fois à Erbray, au sud de Châteaubriant, en Loire-Atlantique. Je retiens la suggestion de Monsieur ROBERT qu'il faudrait peut-être que l'on reconsidère l'heure de cette réunion, de la prochaine réunion à Erbray le 2 décembre, à savoir peut-être qu'on la déplace de 18 heures à plus tard, pour faciliter la présence des exploitants et des agriculteurs.

Merci en tout cas à tous en salle et en ligne pour avoir suivi la rencontre de ce soir. Toute l'information est disponible sur le site internet concertation.goco2.fr. Vous pouvez prolonger la discussion de ce soir également autour d'un verre de l'amitié qui va être mis en place juste en fond de salle. Merci à tous et bonne soirée.

